



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
DU 25 JUIN 2015**

PROCES-VERBAL

Etaient présents : Mmes ARINI, AZEMAR-MORANDINI, MM. AZINHEIRINHA, BAUDIN, BECK, Mmes BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, BRENIER, MM. CESARI, CHIKLI, CIOTTI, COLOMAS, CONSTANT, Mmes DESCHAINTRÉS, DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, ESTROSI-SASSONE, FERRAND, M. GENTE, Mme GILLETTA, M. GINESY, Mmes GIUDICELLI, GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. LISNARD, LOMBARDO, MARTIN, Mmes MERLINO-MANZINO (pouvoir à M. BAUDIN pour le vote de la délibération n° 1), MIGLIORE, MONIER, MOREAU, OLIVIER, OUAKNINE, PAGANIN, PIRET, RAMOS, MM. ROSSI, ROSSINI, ROUX, Mmes SALUCKI, SATTONNET, MM. SCIBETTA, SEGURA, Mme SIEGEL, MM. SOUSSI, TAMBAY, Mme TOMASINI, MM. TUJAGUE, VEROLA, VIAUD et VINCIGUERRA.

Etaient excusés : MM. ASSO, LEROY (pouvoir à M. LISNARD), PAUGET (pouvoir à Mme DESCHAINTRÉS).

L'an deux mille quinze le 25 juin, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 8 heures 34 sous la présidence de M. Eric CIOTTI, Président du Conseil départemental.

M. Le Président.- Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Je déclare ouverte cette séance plénière du Conseil départemental, et je demande à Marine BRENIER, conformément à l'article 17 de notre règlement intérieur, d'accepter la fonction de secrétaire de séance et de procéder à l'appel des membres de notre assemblée.

Mme Marine BRENIER procède à l'appel des membres du Conseil départemental.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Nous examinons ce matin le compte administratif de l'exercice budgétaire 2014. C'est pour moi l'occasion de dresser, au travers de ce regard budgétaire, un bilan sur les politiques qu'a conduit l'ancien Conseil général. C'est aussi l'occasion et l'opportunité de pouvoir évoquer des sujets qui nous préoccupent et qui nous mobilisent, et de pouvoir tracer des perspectives d'avenir.

Cette séance est la première véritablement de fonctionnement et d'installation de notre assemblée départementale, après les élections des 22 et 29 mars. Ces élections nous ont permis d'installer notre assemblée lors des deux premières séances. Elles ont aussi confirmé ce mandat politique confié à la majorité que j'ai l'honneur de diriger. C'est une majorité confortée, renforcée, et largement soutenue par les habitants de notre département.

A l'occasion de ces élections, nous avons porté des messages forts. Je vous invitai alors à oser, à innover, à vous saisir de ce beau mandat départemental en suivant une méthode simple : celle de la vérité, celle de la proximité, et celle de l'autorité républicaine. Ces valeurs – j'en suis profondément convaincu, et chaque jour qui passe me renforce dans cette conviction – sont indispensables et essentielles pour faire face aux grands enjeux de notre temps.

Je pense notamment à l'instabilité du monde dont nous ressentons les effets dans les Alpes-Maritimes. Alors qu'ils pourraient nous paraître éloignés et ne pas concerner notre département ou notre assemblée, ces sujets nous frappent pourtant directement. Je pense en particulier à la crise des migrants qui concerne chaque jour le département des Alpes-Maritimes avec le passage de plusieurs centaines d'étrangers en situation irrégulière arrivant à Menton, interpellés, réadmis en Italie, revenant quelques heures plus tard, dans un système totalement ubuesque qui épuise les forces de l'ordre et qui est dépourvu de toute efficacité opérationnelle. Le sujet ne fait que s'accroître et marque l'incapacité de notre Gouvernement comme de l'Union européenne à apporter la seule réponse qui vaille à cette situation : celle de la fermeté, qui est garante de l'humanité, et non pas cette forme de complaisance coupable qui se masque sous le contour d'une générosité qui serait l'étendard des bons sentiments, et qui continue à faire croître les flux migratoires et à faire prospérer le triste commerce des passeurs.

Cette situation nous concerne et a des conséquences pour le département des Alpes-Maritimes. La semaine dernière, nous avons dû prendre en charge 32 mineurs isolés étrangers récupérés à Menton en provenance d'Italie. A ce jour, le foyer départemental de l'enfance compte 60 % de mineurs isolés étrangers : sur les 172 places de ce foyer, 90 concernent des mineurs isolés étrangers. Cela nous pose des difficultés majeures pour assumer notre mission, voulue par la loi, d'accueil de mineurs en situation d'urgence nécessitant un placement dans notre foyer départemental et ses dix-sept implantations territoriales. Ce problème géopolitique des flux migratoires internationaux a donc des répercussions pour le Département.

Je pense également aux conséquences dramatiques, et je pèse mes mots, de la politique économique et budgétaire du Gouvernement actuel. Nous avons franchi encore hier soir un record en matière de chômage qui a augmenté de 0,6 %, soit 16 000 chômeurs de plus en catégorie A, même si cette augmentation, et je ne m'en réjouis pas, est deux fois moindre dans le département des Alpes-Maritimes (0,3 %). De mois en mois, les records en termes de chômage sont battus et signent l'échec absolu de la politique économique, budgétaire et fiscale de ce Gouvernement qui est en train d'abîmer la France, qui a cassé ses moteurs économiques, qui a fragilisé les entreprises, qui a pressurisé les ménages, qui a dégradé notre croissance, qui a fait reculer le pouvoir d'achat, tout en creusant les déficits et la dette et en conduisant aujourd'hui à cette augmentation mécanique du chômage.

Nous comptons ainsi 670 000 chômeurs de plus depuis l'élection de M. HOLLANDE. Ceux qui l'ont soutenu ici sur ces bancs doivent aussi en porter le bilan aujourd'hui. Ce bilan place notre pays dans une situation particulièrement inédite : tous les pays d'Europe voient le chômage reculer et la croissance repartir, à l'exception de la France, dirigée par un Gouvernement totalement incapable de faire face et d'assumer ses responsabilités pour redresser notre pays.

Ces conséquences, nous les subissons aussi en matière de réforme législative. Nous allons aborder à l'Assemblée Nationale dans quelques jours le débat sur la dernière lecture de la loi NOTRe. C'est une loi dangereuse qui met en péril la libre administration de nos collectivités locales. Elle va complexifier considérablement le millefeuille institutionnel. Certains revendiquaient une simplification, mais au terme de ce que j'appellerais un « tripatouillage institutionnel », nous aurons plus de complexité, moins de lisibilité, et surtout plus de charges et moins d'accompagnement de l'Etat pour nos collectivités locales.

Cette dérive est dangereuse. Nous la condamnerons. Nous le ferons tout à l'heure dans la rue en allant porter nos écharpes tricolores sur la grille de la demeure de M. le Préfet des Alpes-Maritimes. Je vous invite tous - et je vous annonce d'ailleurs que nous interrompons la séance si nous ne l'avons pas terminée à 11h30 - à être derrière le président des maires des Alpes-Maritimes, Honoré COLOMAS, et le président des maires ruraux, Jean-Paul DAVID, pour exprimer notre colère contre cette politique du Gouvernement. Je l'ai fait hier devant l'Assemblée Nationale avec Jean-Paul DAVID et plusieurs milliers de maires qui ont exprimé leur colère face à une situation qui les touche et qui les frappe au cœur.

Nous devons le faire aussi face à une situation qui nous frappe également. Si le projet du Gouvernement se poursuit, en 2017, c'est-à-dire dans deux exercices budgétaires, le conseil départemental comptabilisera 88 millions d'euros de moins au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Nous avions 130 M€ en 2013, et nous n'aurions plus que 43 M€ en 2017.

Nous subissons aussi les conséquences de cette politique avec le projet de suppression de l'Académie de Nice que je veux dénoncer avec beaucoup de force. C'est là aussi un coup bas et dur porté à notre département, à sa capitale Nice, à la place que nous devons occuper dans cette région, au rayonnement que nous représentons. J'ai lancé une grande mobilisation, et je remercie ceux d'entre vous qui étaient présents dans cet hémicycle pour l'accompagner. Je souhaite que nous adoptions aujourd'hui, comme nous allons le faire pour nous opposer à la loi NOTRe, une motion pour dénoncer le projet du Gouvernement de suppression de l'Académie de Nice. Ces attaques sont inacceptables et insupportables, et je veux dire notre détermination à nous y opposer avec beaucoup de force.

Au-delà de ce contexte national et international qui nous préoccupe, nous inquiète et nous met en colère, je voudrais aussi souligner que notre séance se déroule à un moment où notre département avance et a saisi des opportunités importantes, en faisant face à ses responsabilités. Deux sujets peuvent ainsi nous réjouir. Le premier est la labellisation French Tech de la Côte d'Azur, des Alpes-Maritimes. C'est la reconnaissance de l'excellence économique de tout le territoire azuréen qui a porté ce dossier. C'était important, nous nous sommes battus, et je veux dire combien nous avons aujourd'hui la satisfaction de revendiquer ce résultat. Nous sommes des pionniers dans le secteur du numérique, et je tiens à saluer la mobilisation qui a été organisée autour des entreprises de Team Côte d'Azur, du département, de la métropole et des agglomérations pour que les entrepreneurs portent ce beau dossier qui a été retenu.

Je veux également exprimer ma satisfaction en voyant qu'un des plus grands chantiers, ou en tous cas celui qui porte parmi les plus grands intérêts stratégiques pour notre département, celui du tunnel de Tende, a enfin démarré. Je me suis rendu sur place il y a quinze jours. Le percement du tunnel de Tende depuis l'Italie est engagé. C'est un point positif pour le département des Alpes-Maritimes. Il n'est nul besoin de rappeler combien notre relation historique et culturelle avec l'Italie est importante, ni combien elle porte des enjeux touristiques et économiques essentiels. L'engagement de ce chantier que nous finançons à hauteur de 35 M€ est donc une satisfaction que je veux aujourd'hui exprimer.

Je souhaite ensuite souligner combien notre collectivité, face à des enjeux locaux ou nationaux, a su être réactive et pionnière. Je pense en particulier à la menace islamiste et à la question de la radicalisation. Nous avons été le premier département de France à engager un plan de prévention de la radicalisation. Ce plan a été salué unanimement, avec la mise en place de mentors pour suivre les jeunes mineurs dont nous avons la responsabilité au titre de la protection de l'enfance, qui sont soumis à des influences néfastes, dangereuses, et présentant des risques pour eux mais surtout pour notre société. Nous avons pris ce problème à bras le corps avec ce plan départemental de lutte contre la radicalisation que nous avons présenté le 23 avril dernier.

Je veux aussi rappeler que nous sommes pionniers en matière de lutte contre la fraude sociale. Sous la pression des événements et sous la multiplication des rapports de la Cour des Comptes, beaucoup de collectivités et d'acteurs publics évoquent cette question de la lutte contre la fraude sociale. Pour notre part, nous n'avons pas attendu, n'en déplaise aux oppositions qui venaient des bancs de gauche contre ces politiques. Nous avons tenu le cap, et j'accueillerai lundi matin, dans cet hémicycle, beaucoup de présidents de départements de France qui nous ont sollicités pour venir s'inspirer des politiques publiques inédites, pionnières, novatrices, que nous avons conduites dans le département des Alpes-Maritimes en matière de lutte contre la fraude sociale.

Je tiens à préciser que depuis 2011, nous avons économisé 22 M€ grâce à ces politiques en exprimant une volonté de justice sociale et en affirmant clairement que la fraude sociale est une escroquerie au sens pénal. C'est du vol. Nous ne devons tolérer aucun écart, et rien ne saurait excuser la fraude sociale, notamment la fraude au RSA.

Je veux maintenant aborder la question qui est au cœur de l'ordre du jour de notre assemblée, c'est-à-dire la présentation du compte administratif. Ce compte administratif traduit d'abord la bonne gestion de notre collectivité. Je revendique cette bonne gestion. Elle constituera toujours notre ligne d'horizon et notre cap.

Je ne vous proposerai jamais des politiques visant à dépenser un argent public que nous n'avons pas ou à le dépenser de manière non efficiente. L'argent public est rare. L'argent des contribuables est le fruit d'efforts et d'un travail qui sont de plus en plus taxés. Nous devons donc le protéger en modérant le recours à la fiscalité. Je réitère à ce sujet l'engagement que nous avons pris lors du dernier scrutin, c'est-à-dire celui de ne pas augmenter la fiscalité départementale. Nous ne l'avons pas fait hier, et cela se traduit dans l'exercice budgétaire 2014. Nous ne le ferons pas non plus demain ni dans cette mandature. C'est un engagement, malgré les contraintes que le Gouvernement socialiste nous impose.

Pour cela, nous maintiendrons un cap clair : celui de la maîtrise et de la réduction de nos dépenses publiques. Ce que l'Etat ne fait pas en se délestant sur les collectivités locales avec une lâcheté insigne, nous continuerons de le faire. Nous poursuivrons la réduction de nos dépenses publiques. Nous avons l'honneur de faire partie des cinq départements remarquables et salués par la Cour des Comptes dans le rapport sur l'exercice budgétaire 2013. Ce rapport souligne que nous avons été le seul parmi ces cinq départements à diminuer les dépenses de personnel et stabiliser les dépenses de fonctionnement. Nous attendons avec impatience le rapport sur l'exercice budgétaire 2014, mais je pense qu'il devrait confirmer la place qu'occupe le département des Alpes-Maritimes parmi les départements vertueux.

Nous allons vous présenter un compte administratif pour l'exercice 2014 comprenant une quasi-stabilité de nos dépenses de fonctionnement : 932,8 M€ en 2014 contre 932 M€ en 2013. Dans le même exercice budgétaire, le seul RSA a augmenté de 12 M€. Cela souligne les efforts que nous avons été capables de conduire sur les autres politiques publiques pour éviter d'être totalement asphyxiés par cette augmentation structurelle sur laquelle nous n'avons aucune prise. Le Gouvernement, dans sa générosité qui est d'autant plus gratuite qu'elle est payée par les autres, a en effet imposé une revalorisation du RSA sans la compenser au profit du département.

Malgré cela, il y a une stabilisation de nos dépenses de fonctionnement qui n'augmentent que de 0,09 %. D'autres départements ont augmenté leurs dépenses de 2 ou 3 %. Si j'évoque la calamiteuse gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette augmentation des dépenses de fonctionnement s'élève à 10 % entre 2013 et 2014.

Réduire les dépenses de fonctionnement a toujours marqué la volonté de notre majorité, et nous avons toujours voulu rester sous la barre des 940 M€ : 940 M€ en 2009, 932 M€ aujourd'hui, sans tenir compte de l'inflation. Si nous n'avions fait qu'appliquer à nos dépenses de fonctionnement les coefficients liés à la prise en charge de l'inflation, nous devrions en être aujourd'hui à environ 1,05 milliard d'euros de dépenses de fonctionnement. Cela montre l'effort considérable de réduction que nous avons consenti.

Nous avons notamment fait cet effort en stabilisant nos effectifs, ou en tous cas le budget dédié à la rémunération des agents du Conseil départemental. Il s'agit ainsi d'un peu moins de 180 M€. Ce budget augmente certes, mais d'à peine 1 M€, malgré les décisions imposées par le Gouvernement. Le relèvement des charges patronales pour 1,36 M€, et la revalorisation des agents de catégorie C pour 1,03 M€, nous conduisaient en effet à une augmentation de 2,4 M€. Puisque notre budget n'a augmenté que de 1 M€, cela signifie que le reste a été récupéré par la diminution de nos effectifs. En 2014, ils ont diminué de 117 postes. Depuis 2009, notre collectivité compte 605 postes de moins, soit 13 % en six ans et demi.

Je revendique avec force cette politique qui est quasiment inédite en France dans cette ampleur. Si nous n'avions pas fait ça, où en serions-nous aujourd'hui ? Nous n'aurions plus un euro de marge pour investir au niveau de nos maîtrises d'ouvrage départementales ou pour aider nos communes. Nous serions asphyxiés. Nous avons donc anticipé ce problème. Certains s'aperçoivent aujourd'hui, sous la pression de l'Etat et de la diminution des dotations, qu'il fallait le faire. Pour notre part, nous n'avons pas attendu, nous l'avons fait, et nous continuerons de le faire. A la fin de cette mandature, il faudra que ce chiffre soit porté à 1 000 effectifs de moins. Nous allons donc continuer avec ce rythme annuel pour nous permettre de conserver des marges de fonctionnement.

Le compte administratif montre aussi que l'action sociale, qui représente 510 M€ de dépenses, occupe une place majeure et essentielle dans nos politiques départementales. C'est bien évidemment le cas pour les personnes âgées, pour les personnes handicapées, pour les personnes en voie d'insertion, pour la protection de l'enfance. Là aussi, je veux souligner que nous l'avons fait avec un sens de l'innovation que je souhaite rappeler. Nous sommes à l'avant-garde dans le développement de la Silver économie, nous sommes pionniers dans le secteur de l'animation des seniors, dans la mise en place de politiques favorisant le maintien à domicile avec notamment le pack domotique, dans la modernisation de nos établissements d'accueil. Ces politiques publiques sont portées à un niveau élevé sur le plan budgétaire, mais aussi au regard de l'exigence sociale qui nous guide.

Je veux également rappeler que nous avons dû faire face à l'évolution très erratique de nos droits de mutation qui ont subi de plein fouet les conséquences de la crise immobilière. Certes, nous avons enregistré une petite reprise en 2014 : 295 M€ de recettes de droits de mutation, contre 270 M€ en 2013. Cette évolution n'a été possible que par celle du taux issu de décisions prises par la loi et que nous avons voulu retranscrire dans le département des Alpes-Maritimes. Nous espérons aujourd'hui une reprise du marché de l'immobilier pour pouvoir en tirer profit et nous préparer, si elle advient, à relancer nos politiques d'investissement dans le département, notamment grâce au désendettement que j'ai évoqué précédemment. Lorsque les droits de mutation se repositionneront à un niveau plus élevé, nous pourrions ainsi engranger davantage de recettes.

Je tiens aussi à préciser que malgré cette situation, nous avons maintenu un niveau d'investissement élevé, avec 150 M€ de dépenses qui nous ont permis de lancer de grands chantiers routiers. Je pense à la pénétrante de la Siagne, avec 35 M€ d'investissement - j'ai d'ailleurs lancé lundi, avec M. LEROY, le dernier maillon. Je pense aussi à la pénétrante Cannes-Grasse, à la mise en place d'investissements importants sur nos collèges, et à l'aide que nous continuons d'apporter aux communes du département. C'est une aide essentielle, d'autant plus au regard du désengagement de l'Etat que subissent de plein fouet les communes. Comme le montre le compte administratif 2014, la solidarité territoriale s'est toujours exprimée avec la même force. Nous veillerons à la rentrée, avec les orientations budgétaires et le vote du budget primitif, à fixer ce cap de façon très précise.

Parmi les points forts de ce compte administratif, je veux ensuite évoquer la question de la dette. Nous avons voulu limiter le recours à l'endettement. Nous l'avons fait après une période nécessaire de très forts investissements dans notre département qui nous ont permis d'aménager de grands axes routiers, de construire des gendarmeries et des collèges. Ces équipements ayant été construits, mis à jour, rénovés, réhabilités et restaurés, nous avons repositionné notre investissement au niveau moyen des départements se situant dans la strate des départements millionnaires, avec 150 M€ d'investissement.

Cela nous permet de conserver toujours possible la résolution de cette équation difficile : pas d'augmentation de la fiscalité, maintien de la solidarité territoriale, et stabilisation de l'endettement, avec un emprunt maintenu depuis trois ans à 80 M€ par an. L'endettement a donc été quasiment stabilisé, sachant que nous remboursons 61 M€ en capital chaque année.

Conformément au mandat que j'ai confié aux services et au Directeur général des services, M. ROBINE, au premier vice-président en charge des finances, M. GINESY, et au président de la commission des finances, Me BECK, je souhaite que l'exercice budgétaire 2015 marque une amorce sensible et notable de désendettement pour notre collectivité. Durant notre séance, nous vous présenterons un rapport relatif la vente du CICA pour un peu moins de 10 M€. Nous affecterons le produit de la vente du CICA au désendettement, de même que les économies sur les dépenses de fonctionnement que nous continuerons d'engranger. La dette est en effet une hypothèque pour l'avenir, et c'est un risque pour les générations qui nous suivent. C'est aussi le moyen de se délester sur le futur des responsabilités du présent. C'est surtout, si nous n'y prenons garde, le risque à court ou moyen terme d'une asphyxie totale qui nous priverait de toute capacité d'investissement. Réduire la dette est une volonté et un choix politique que je veux revendiquer avec force.

Au-delà de l'approbation, je l'espère, du compte administratif, cette séance sera également pour nous l'occasion de réaffirmer notre adhésion à des valeurs fortes auxquelles nous croyons et que nous défendons. Je pense notamment à la promotion de l'excellence et du mérite pour notre jeunesse. Je pense à notre volonté de faire reculer le nivellement par le bas exprimé en permanence dans l'Education Nationale par le Gouvernement actuel. Je vous proposerai un rapport qui permettra de se substituer à l'Etat qui a osé supprimer les bourses au mérite pour les bacheliers issus de milieux sociaux défavorisés, ayant obtenu une mention « Très bien » au baccalauréat, et aspirant à poursuivre des études universitaires.

Le Gouvernement qui se dit socialiste a osé remettre en cause cette politique sociale majeure, et porter atteinte à ce pilier de la République depuis Jules FERRY : la récompense du mérite et de l'effort, et la valorisation de l'excellence. Pour notre part, nous considérons que le travail, le mérite, l'excellence, sont des valeurs cardinales et républicaines. Nous voulons les soutenir, et nous nous substituerons à l'Etat pour verser ces bourses d'enseignement supérieur à destination des bacheliers issus de milieux sociaux défavorisés ayant obtenu la mention « Très bien ».

Nous installons aussi, dans un souci de justice, une prime aux 121 meilleurs apprentis de France, lauréats du concours des meilleurs ouvriers de France. Nos apprentis incarnent l'espoir d'avoir un travail répondant à une formation qualifiante et sont certains, par leur savoir-faire, par leur talent, et par leurs capacités artistiques d'avoir un emploi demain, et non de s'être engagés dans des filières constituant de véritables impasses. Nous devons réhabiliter les filières d'apprentissage. L'Allemagne a trois fois plus d'apprentis que nous et trois fois moins de chômage parmi les jeunes. C'est donc cette solution que nous appuierons aujourd'hui au travers de ce rapport.

Voilà quelques-uns des grands axes que nous serons amenés à évoquer lors de cette séance de présentation du compte administratif. Celui-ci garde le cap au service de l'excellence de notre territoire, de nos populations, des valeurs que nous défendons. Nous sommes une institution politique, élue derrière un projet, portant des valeurs et des convictions, et exprimant en même temps un cap, une conviction forte en matière de gestion de l'argent public. N'oublions jamais que l'argent public que nous gérons n'est pas le nôtre.

Nous avons la lourde et immense responsabilité de le transformer en investissements et dépenses utiles pour nos concitoyens. C'est l'argent des habitants de ce département, de ceux qui paient l'impôt, et de ceux envers qui nous avons cette responsabilité de bien gérer leur argent, dans la plus grande efficacité, et au service de nos politiques publiques. Merci mes chers collègues de votre confiance, de votre soutien et de votre engagement pour le département des Alpes-Maritimes.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- M. le Président, chers collègues, vous ne serez pas surpris que nous n'ayons pas tout à fait la même appréciation que la vôtre. L'examen du compte administratif 2014 ne fait que confirmer les observations que nous avons déjà exprimées lors du débat d'orientations politiques et au moment du vote du budget primitif quant aux dégâts causés par l'enfermement de cette assemblée dans des politiques d'austérité baptisées pudiquement « réduction de la dépense publique », des politiques sur lesquelles, bien que vous vous en défendiez, vous rejoignez la majorité gouvernementale actuelle.

Cet entêtement austéritaire intervient, qui plus est, dans un processus que vous avez évoqué de casse de notre organisation territoriale, illustré par la véritable mise à mort des communes par la loi NOTRe. Après la dernière réunion de la commission des lois, tout indique en effet qu'elles vont se trouver dépouillées de compétences essentielles au profit des intercommunalités, notamment la gestion de l'eau et de l'assainissement, et demain, c'est la crainte que l'on peut avoir, de la gestion du droit des sols.

Une loi qui organise aussi, il ne faut pas que cela nous échappe, un dépérissement des départements certes atténué, pour le moment, par rapport au projet initial, mais qui risque de n'être que partie remise par touches successives, comme c'est le cas avec je crois le transfert de l'ensemble des transports routiers, et pas seulement des transports scolaires, aux régions.

Et tout ceci sur un fond général de diminution continue des moyens des communes, amorcée alors que votre majorité était au pouvoir et qui accélère aujourd'hui la perte d'autonomie de ces communes. Au point que certaines, de plus en plus nombreuses – le président de l'association des maires de France explique qu'en 2017, la moitié des communes de France risque de se trouver dans l'incapacité d'assumer leurs missions – deviennent des proies faciles pour les grandes intercommunalités tandis que les départements seraient supplantés par les régions. C'est l'objectif général de la loi NOTRe qui poursuit des orientations que vous aviez vous-même défendues lorsque vous étiez au pouvoir.

Nous serons tout à l'heure ensemble pour répondre à l'appel conjoint des associations des maires et des maires ruraux des Alpes-Maritimes qui se mobilisent contre la mort organisée des communes. Nous participerons à ce rassemblement sans aucune réserve à vos côtés, car nous sommes convaincus qu'au-delà de leurs différences, y compris politiques, la grande majorité des maires des Alpes-Maritimes et de France qui vivent, sans doute mieux que personne, les attentes et les préoccupations de leurs administrés, sont convaincus, comme ces administrés, du rôle irremplaçable des communes.

Ceci ne nous empêche pas d'avoir quelques doutes sur la réalité des soutiens à cette position de ceux dont on sait qu'ils céderont finalement aux choix de leurs formations politiques ou à la perspective de pouvoirs nouveaux dont ils se trouveraient investis dans les intercommunalités ou régions appelées à se substituer aux communes et départements.

N'est-ce pas d'ailleurs cet exercice périlleux qui vous contraint d'un côté, et vous l'avez fait aujourd'hui encore, à déplorer à juste titre la baisse brutale des dotations de l'Etat et son désengagement croissant des politiques relevant de la solidarité nationale, bien qu'il ne date pas de 2012, et de l'autre à vanter une maîtrise des charges de fonctionnement imposée de fait par la même politique. Une maîtrise qui se traduit pour le département par la stabilité de l'enveloppe globale des dépenses réelles de fonctionnement qui passent effectivement de 932 M€ à 932,8 M€, mais qui à partir du moment où les dépenses contraintes augmentent fortement, entraîne automatiquement une baisse des autres budgets.

Vous avez évoqué le maintien de l'effort en faveur du secteur social qui progresse même de 2,2 M€, mais dès lors que les seules allocations versées au titre du RSA augmentent de près de 12,5 M€, cela induit en réalité plus de 10 M€ de moins pour l'ensemble des autres politiques.

Les exemples ne manquent pas et touchent principalement les plus faibles et les plus défavorisés. Les dépenses d'insertion notamment, en baisse de 1,73 M€ alors que le nombre d'allocataires a augmenté de 807 entre décembre 2013 et décembre 2014. La politique gérontologique, avec moins 2,84 M€ sur les frais de séjour et 3,6 M€ de baisse sur l'APA à domicile, lorsque le nombre de bénéficiaires a progressé lui aussi de 107 par rapport à 2013. Et ceci alors que, fait exceptionnel dont nous ne pouvons que nous féliciter, la contribution de l'Etat a quant à elle augmenté de 7,8 M€. Que dire du budget enfance et famille, en recul de près de 5 M€, dont en particulier 1,2 M€ de baisse sur la prévention spécialisée, ce qui confirme les craintes que nous avons exprimées à l'époque, ainsi qu'un recul de 2,9 M€ sur la politique placement enfants-familles.

L'autre enseignement majeur du compte administratif, et nous n'en sommes pas surpris, reste le rabougrissement continu et grave de l'investissement, avec toutes les conséquences qu'un tel recul peut avoir sur l'emploi dans le département. Cela se manifeste y compris au cours du mois qui vient de s'écouler, même si c'est atténué par rapport à certains autres départements. Si l'on s'en tient aux investissements réels hors dette, ils ont baissé depuis 2009 de 218 M€ par an, soit près de 60 %. Chacun pourra mesurer l'impact dévastateur d'un tel chiffre sur l'activité lorsque l'on sait le levier que constitue l'investissement public pour la croissance.

Tout aussi éloquent, l'exemple des collèges où l'investissement, même si certes on a beaucoup fait dans le passé, recule de 4,2 M€ en un an, soit plus de moins 20 %. Et ceci sans parler de choix anciens de cette assemblée que nous avons contestés à l'époque et qui grèvent d'une certaine façon ses possibilités d'investir. C'est le cas de la réalisation de gendarmeries en faisant appel au système de bail emphytéotique administratif, sorte de partenariat public privé, qui fait qu'aujourd'hui il en coûte au département 5,8 M€ par an pour une recette de 4,3 M€ de location de ces gendarmeries à l'Etat. Ou encore le CICA, dont fort heureusement l'histoire peu glorieuse va s'achever, avec la récupération de 9,8 M€ que vous prévoyez d'utiliser, si je vous ai bien compris, pour réduire le montant des emprunts qui seront réalisés. Il vaudrait mieux l'utiliser pour augmenter l'investissement.

Comment, dans une telle situation, expliquer votre entêtement à ne pas prendre en compte nos demandes répétées de relance de l'investissement départemental en ayant recours à l'emprunt de façon raisonnée, dans un contexte financier actuellement très favorable mais qui risque de ne pas le rester longtemps ? C'est d'ailleurs ce qui nous a été dit en commission des finances.

Et ce d'autant que le montant de l'emprunt inscrit dans le compte administratif (80 M€) est inférieur au montant de l'annuité de remboursement de l'encours des prêts qui avoisine 89 M€. Cela revient à dire que les emprunts, au niveau qui est le leur, soit 80 M€, ne contribuent en rien à améliorer nos possibilités d'investissement.

A quoi peuvent servir les maillons essentiels de l'organisation territoriale et de la solidarité que sont les départements si en plus des politiques de solidarité dont la charge s'alourdit malheureusement d'année en année, ils ne s'attachent pas à mobiliser le maximum de moyens en faveur de l'investissement.

C'est bien parce que nous nous inscrivons dans cette perspective inverse de la vôtre que nous n'approuverons pas ce compte administratif, reflet d'un budget 2014 marqué par le dogme de l'austérité et manquant de hardiesse en matière d'investissements indispensables à l'activité et à l'emploi des Alpes-Maritimes.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- M. le Président, mes chères et chers collègues, examiner un compte administratif, c'est bien-sûr l'occasion de regarder l'année écoulée et de vérifier si les prévisions ont été tenues et comment évolue notre structure budgétaire d'une année sur l'autre. Aujourd'hui, dans le contexte financier tendu que nous connaissons, et pas seulement dans notre pays, il n'est pas facile de réaliser ces prévisions ni de boucler un budget. Nous le savons tous puisque nous sommes aussi souvent élus dans d'autres collectivités. C'est difficile, que ce soit dans les communes, dans les EPCI, le département, la région ou l'Etat.

Pour ce qui est de notre département, on note la stabilité du compte administratif 2014 par rapport à celui de 2013 : 1,264 milliard d'euros contre 1,245 milliard d'euros en 2013. En fonctionnement, les recettes du département ont progressé de 33 M€ entre 2013 et 2014 malgré la baisse de la DGF de 10 M€. Les dépenses de fonctionnement qui représentent 84 % du budget, comme en 2013, ont connu une légère hausse de 1,5 % malgré le prélèvement du fonds de solidarité de 32 M€.

Dans ce contexte, nous avons constaté des efforts importants dans la gestion et dans la rigueur de votre gouvernance. Mais de compte administratif à compte administratif, nous observons une stagnation du budget du Département : moins 56 M€ entre les deux exercices.

Les causes sont visibles et objectives. S'agissant des baisses de recettes, l'obligation de solidarité que nous remplissons à travers le fonds de péréquation des droits de mutation est nécessaire aux territoires moins riches, mais elle est lourde à supporter. Pour notre collectivité cela a représenté 32 M€ en 2014. La baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, nécessaire pour rétablir l'équilibre budgétaire de notre pays, pèse lourd aussi, et ce sont 10 M€ qui ne sont pas rentrés dans les caisses en 2014. Soit dit en passant, et nous le savons vous et moi, les projets en la matière de votre candidat à la présidentielle de 2012 étaient encore plus draconiens. Je ferme la parenthèse.

Voilà pour les baisses. Maintenant, il s'agit de ne pas oublier les hausses de recettes. Ainsi vous avez en 2014 fait le choix de porter le taux des droits de mutation à 4,5 %, soit le taux maximum autorisé.

C'était une proposition de l'Etat pour aider les départements à faire face en partie aux versements des allocations sociales (APA, PCH, RSA). A ce titre, en 2014, 40 M€ ont été enregistrés en recettes supplémentaires par rapport aux prévisions.

Cette augmentation, pourrait-on dire, compense presque exactement le prélèvement de 32 M€ de la péréquation et la baisse de 10 M€ de la DGF. Mais, de fait, elle n'a pas contrebalancé le volet social comme prévu. J'y reviendrai tout à l'heure.

Avant tout, pensons que l'année 2015 sera peut-être meilleure. Il semble, sans crier victoire, loin de là, qu'un frémissement palpable fasse vibrer notre économie en latence depuis plusieurs années. Nous ne doutons pas qu'avec le temps, les choix gouvernementaux commencent à produire leurs effets. Voyons quelques indicateurs positifs. Ces derniers jours, l'INSEE prévoit une croissance de plus de 1 %, ce qui n'était pas arrivé depuis longtemps. La consommation des ménages a augmenté de 0,8 % au premier trimestre et pourrait atteindre 1,6 % sur l'année 2015. Le taux de marge des entreprises a gagné 1,3 point grâce, semble-t-il, aux effets de la montée en puissance du CICE et du pacte de responsabilité et de solidarité mis en place par l'Etat. L'INSEE prévoit également, c'est audacieux mais c'est écrit, la création de 140 000 emplois d'ici la fin de l'année, ce qui pourrait enfin entraîner une stabilisation du chômage en fin d'année, malgré les chiffres encore négatifs de ce mois de mai.

Rassurez-vous, je ne suis pas en train de vous jouer Perrette et le pot au lait, bien au contraire. Ces éléments positifs sont là et je pense qu'ils font plaisir à tous. Nous espérons que la fameuse inversion de la courbe du chômage deviendra enfin une réalité pour tous nos concitoyens. A partir de là, sans doute, nous pourrions espérer une amélioration des conditions de vie de tous et particulièrement des plus démunis et des plus fragiles.

Je reviens aux compétences de notre département et à la première d'entre elles : la mission sociale. A ce titre, quelques points du rapport d'activités 2014 appellent notre attention. Nous sommes tous soucieux des besoins des habitants, surtout de ceux qui sont le plus en difficulté. C'est notre rôle. L'action de lutte contre la fraude menée par notre département est légitime et doit être poursuivie contre ceux qui abusent des droits qui sont ouverts.

S'agissant du RSA nous nous interrogeons sur un point. Nous comptons 25 272 allocataires au 28 février 2014 pour 25 412 au 31 décembre 2014, soit une augmentation de seulement 141 allocataires. Le rapport d'activités des services nous apprend que le Conseil départemental 06 connaît la plus faible augmentation du nombre d'allocataires du RSA de mars à décembre 2014. On apprend également qu'en 2014 les commissions locales d'insertion (CLI) ont prononcé 2 528 avis de suspension du RSA. Ce chiffre est, nous dit-on, en augmentation de 21 % par rapport à 2013. La raison avancée est le non-respect des engagements des bénéficiaires.

Il y a de quoi être perplexe, et peut-être nous donnerez-vous la réponse, quand on sait que les crédits d'allocation du RSA sont en hausse de 12 M€ entre 2013 et 2014. La flambée du nombre des allocataires aurait-elle eu lieu avant février 2014 ? C'est une question. Quoi qu'il en soit, et c'est le plus important, nous aimerions savoir quels sont ces engagements non tenus ou quelle en est leur interprétation pour que nous en arrivions à de tels chiffres de suspensions ou de radiations.

Je voudrais vous faire part d'un cas particulier que j'ai traité moi-même en tant que conseillère départementale, et vous me direz s'il convenait de radier ou d'accompagner cette personne. Car derrière les cas, il y a toujours des personnes.

Cette personne a failli être radiée du RSA pour non-présentation de pièces justificatives. Cette personne isolée avait en fait tout envoyé, sauf une pièce. C'était une incompréhension administrative réciproque. La situation a été rétablie et la personne a retrouvé ses droits. Ce n'était pas une fraude, ni de la mauvaise foi, mais une simple incompréhension. A mon sens, ces gens ont besoin d'être accompagnés pour gérer leurs dossiers.

Si nous regardons la compétence action sociale dans son entier, en 2014, elle atteint 515 M€, ce qui correspond à la prévision du budget primitif. L'augmentation de 12 M€ du RSA a été compensée par la baisse de 4,5 M€ sur les personnes âgées et de 5 M€ sur le volet enfance-famille. Or, il me semble qu'il n'y a pas moins de personnes âgées, et qu'elles ne sont pas devenues plus riches tout à coup. Quelle est l'explication de cette baisse ? Sommes-nous dans une logique purement comptable ou dans une gestion humaine des cas ?

Si l'on réduit l'aide à l'enfance et aux familles, si l'on réduit le nombre de bénéficiaires du RSA qui y ont droit, on risque de voir augmenter des situations sociales à risques. Ainsi, il était souligné en 2013 une accentuation des problèmes de santé des allocataires du RSA. Qu'en est-il exactement en 2014 ? Nous voyons que les crédits inscrits à ce titre au budget primitif étaient de 239 000 € et qu'ils sont exécutés à hauteur de 429 000 €, ce qui semble dénoter une augmentation importante des besoins. Importante et peut-être inquiétante.

Par ailleurs, aujourd'hui, la gendarmerie lance un cri d'alarme face à la forte augmentation des violences faites aux femmes, en partie sous la pression de difficultés sociales et financières. Voilà autant d'indicateurs que nous devons prendre en compte.

L'action sociale est la première raison d'être des départements. Nous avons en charge le bien-être de la population. Pour cela, nous souhaiterions que la commission des affaires sociales se réunisse systématiquement à l'occasion du compte administratif. Au-delà des chiffres, un compte rendu sur la situation sanitaire et sociale des habitants de notre département serait le bienvenu.

Venons-en à la section d'investissement. Les dépenses représentent, comme en 2013, 16 % du budget général et seulement 12 % si on ne retient que les investissements hors remboursement du capital de la dette. A titre de comparaison, les dépenses d'investissement brut de notre département se sont élevées à 58 M€ en 2014, soit 50 € par habitant pour une moyenne de 100 € par habitant dans les autres départements millionnaires.

Concernant la dette, nous comprenons qu'il soit difficile de réduire la dette dans les conditions actuelles. Nos efforts sont louables. Notre encours connaît presque une stabilisation avec 901 M€ au compte administratif contre 879 M€ en 2013. Le remboursement annuel (intérêts et capital) qui était de 86 M€ en 2013 atteint 97 M€ en 2014.

Pour conclure, nous dirons qu'il n'y a pas de mystère : gérer une collectivité, c'est faire des choix. Ce n'est pas une nouveauté, mais c'est la vérité. En cette période d'argent rare – vous l'avez dit vous-même en ces termes, et nous le savons – je voudrais insister sur l'importance de placer les besoins en services publics de la population au centre des choix

budgétaires de notre collectivité, que ce soit en investissement ou en fonctionnement. Ceux-là se voient parfois moins, mais ils sont tout aussi importants.

Nous devons remettre l'humain au cœur de l'action de notre Département et continuer de le faire. Cela sonne comme une évidence aujourd'hui. Sans surprise, nous n'approuverons donc pas ce compte administratif.

M. Le Président.- C'est une surprise, puisque votre propos comprenait de nombreux satisfecit, même s'ils étaient un peu masqués. Quelques mots très brefs pour vous répondre ainsi qu'à M. TUJAGUE.

Vous êtes l'un et l'autre dans des positions assez classiques. Je conçois, Mme GOURDON, que vous soyez particulièrement gênée face aux conséquences de la politique que conduit le Gouvernement que vous soutenez. Je note quand même, pour que cela soit relevé avec clarté, que vous avez justifié le prélèvement sur le fonds de péréquation opéré sur nos recettes, soit 32 M€ prélevés sur nos recettes de droits de mutation au profit d'autres départements. En gros, on prélève les Alpes-Maritimes pour donner à la Corrèze, pour souligner la mécanique qui a conduit à la rédaction de ce dispositif. Les départements qui ont de la croissance, de la richesse, et qui sont bien gérés, sont prélevés au profit de ceux qui sont asphyxiés en raison de la hausse inconsidérée qu'ils conduisent sur leurs dépenses de fonctionnement.

Vous avez également justifié, Mme GOURDON, la baisse de la DGF en disant qu'elle était nécessaire, ce qui est encore plus étonnant. Je constate que vous considérez qu'il est nécessaire que notre Département perde 88 M€ à l'horizon 2017. J'ai précédemment cité les chiffres. Vous les avez d'ailleurs rappelés, et ils sont exacts : moins 10 M€ en 2014, moins 25,7 M€ en 2015, moins 26 M€ en 2016 et moins 26 M€ en 2017. Tout cela est naturellement cumulatif, ce qui aboutit à moins 88 M€ pour l'exercice 2017. C'est dire l'ampleur du choc que votre Gouvernement nous impose.

Je m'inscris totalement en faux sur l'ampleur programmée par le candidat que vous avez eu le tort de ne pas soutenir en 2012. La France n'en serait pas là où elle en est aujourd'hui. L'erreur est humaine, mais nous en payons le prix très fort. Il était prévu une baisse des dotations de 3 milliards d'euros sur une mandature. Vous avez porté ce montant à 11 milliards d'euros en trois ans. L'ampleur n'est donc pas du tout équivalente. Je vois que M. TUJAGUE, qui regrette lui-même de ne pas avoir voté Nicolas SARKOZY, acquiesce avec beaucoup de pertinence. Vous pourrez vous rattraper bientôt. Je pense que vous ne ferez pas la même erreur la prochaine fois M. TUJAGUE. Il ne faut jamais faire confiance aux socialistes.

Mme GOURDON, vous avez indiqué que vous n'étiez pas Perrette et le pot au lait, mais c'est tout de même un peu le cas. Il faut beaucoup d'audace pour voir une embellie dans les chiffres du chômage, après la publication des derniers chiffres de Pôle Emploi hier soir : plus 0,6 % d'augmentation, 670 000 chômeurs de catégorie A en plus, plus d'un million de chômeurs depuis le 6 mai 2012 si nous additionnons les catégories A, B et C. Le choc en matière d'emploi est d'une ampleur inédite. Vous nous dites que la courbe va s'inverser. D'autres avant vous l'ont dit, avec la pertinence et la lucidité que nous mesurons chaque jour.

J'espère qu'un jour la courbe va s'inverser. Elle s'inversera sans doute au mois de juin 2017, mais vous ne serez plus là. Cette courbe pourrait néanmoins s'inverser avant, puisque comme on le dit en bourse, les arbres ne montent jamais jusqu'au ciel. A un moment,

la courbe finira par s'inverser, mais combien de drames, de tragédies, de casses sociales, de pauvreté et de précarité aurez-vous construit avec une politique totalement erronée qui a nié la crise, accablé les entreprises, paralysé l'investissement et l'emploi, contraint les énergies dans un carcan administratif et fiscal ? La loi Macron – dont Mme ESTROSI-SASSONE a été le rapporteur au Sénat - était censée libérer les énergies. Or c'est une addition de « mesurètes ». Certes, nous allons être heureux de pouvoir aller à Paris en bus de façon libéralisée mais pour le reste, il y aura toujours les mêmes seuils sociaux qui paralysent l'emploi. Il n'y aura rien de nouveau non plus sur la réglementation du temps de travail qui pénalise la compétitivité de nos entreprises. Il n'y aura rien non plus sur les retraites. La réforme des retraites dont notre pays a besoin représente 30 M€ d'économies de dépenses publiques, alors que nos régimes de retraite complémentaire des cadres et ouvriers sont au bord de la faillite. Rien de courageux ni d'audacieux : tout cela traduit un immobilisme et une approche idéologique que vous justifiez. Les électeurs jugeront.

Je ne peux pas vous laisser dire que les prélèvements que vous évoquiez et la baisse de la DGF sont strictement compensés par la hausse des droits de mutation que le Gouvernement a généreusement imposée à tous les départements. Entre 2013 et 2014, il y a eu 24 M€ de recettes de droits de mutation en plus : nous sommes passés de 270 M€ à 295 M€. L'augmentation est intervenue à partir du 1^{er} mars. Au total, même si nous prenons votre raisonnement, entre les prélèvements supplémentaires subis et les recettes qui nous ont été généreusement octroyées, l'écart s'établit quand même autour de 20 M€. Cette lourde charge a donc pesé sur l'exercice budgétaire 2014.

Vous avez quasiment exprimé un satisfecit sur la nécessité de réduire la dette. Je vous en remercie. Je le répète, et je m'inscris là en opposition avec l'analyse de M. TUJAGUE. Vous avez souligné la nécessité de relancer l'investissement. Je souhaite, bien entendu, que l'investissement soit porté à des niveaux plus élevés. Nous y travaillerons. En revanche, je ne peux pas vous proposer de dépenser un argent que nous n'avons pas. La période que vous rappeliez, c'est-à-dire le pic d'investissement de 2007 avec 460 M€, était un record absolu. Nous étions à des niveaux deux fois supérieurs à la moyenne nationale. Cela correspondait à une période de rattrapage d'équipements et de lourds investissements pour la 202 bis, pour des gendarmeries, pour des collèges que nous devions et voulions faire.

Une fois ces investissements réalisés, ils n'avaient plus à l'être, et il a évidemment fallu revenir à un niveau plus compatible avec nos finances. Nous ne pouvions pas rester à un niveau d'investissement incompatible avec nos ressources. Ces investissements ont été essentiellement financés par la dette. Une fois un certain niveau de dette atteint, et vous rappeliez précédemment l'annuité de 90 M€, il n'est pas possible d'aller au-delà, et je ne veux pas aller au-delà. Après avoir stabilisé la dette, je veux même la faire reculer pour que nous retrouvions des marges d'investissement. C'est important.

En ce qui concerne l'investissement, je rappelle que nous nous situons sur un niveau de 150 M€. C'est un peu plus élevé en 2014 par rapport à 2013, mais avec un effort très important et maintenu sur l'aide aux communes. Je pense que vous pouvez nous en donner acte : 51 M€ d'aides aux communes en investissement, ce sont 3 M€ de plus qu'en 2013, et c'est un tiers de notre investissement. A une période, l'aide aux communes représentait 10 % de l'investissement du Département. Aujourd'hui, elle en représente le tiers. Nous n'avons donc pas voulu diminuer l'aide aux communes pour qu'elle constitue un effet multiplicateur pour l'investissement public en général.

C'est une volonté, et c'est un choix. Nous avons peut-être décalé d'une année ou deux nos investissements. Mme GOURDON, je ne sais pas si vous avez des dons de voyance, mais je le souhaite puisque vous nous prévoyez le meilleur pour l'avenir. Si ce meilleur arrive, notamment en matière de droits de mutation, dans la mesure où nous aurons réduit l'endettement, nous aurons restauré nos marges. Notre épargne nette, malgré les prélèvements, se situe à un niveau important et restauré. Après la baisse de 2009, au moment de la crise, nous sommes revenus à des niveaux qui nous permettent d'investir. Cette politique prépare l'avenir. Sur la dette, dans la deuxième partie de cette mandature, après le temps des efforts que nous continuerons sur le personnel et particulièrement sur les dépenses globales de fonctionnement, nous pourrions restaurer ces marges d'investissement. Je voulais le souligner.

Vous avez évoqué les conséquences de notre politique sociale. Les radiations opérées, Mme GOURDON, sont toutes légitimes. Nous avons le souci du respect scrupuleux des règles et des lois. Ceux qui bénéficient de droits doivent savoir qu'ils ont aussi des devoirs, dont au moins celui de présenter les justificatifs nécessaires au paiement des allocations. C'est la mission que nous avons confiée aux services. C'est vrai qu'il y a eu plus de 2 000 radiations du RSA, puisque ces personnes ne remplissaient pas les conditions pour en bénéficier. Je pense que vous n'allez pas réclamer le contraire, c'est-à-dire que des personnes perçoivent le RSA sans remplir les conditions pour y avoir droit.

Cette politique sera non seulement poursuivie mais également amplifiée. Le RSA est déclaratif, et nous avons aujourd'hui la volonté de mettre en place des systèmes de contrôle quasi-systématiques pour vérifier que les personnes répondent aux conditions et critères d'éligibilité au RSA, et en même temps qu'elles expriment les efforts pour en sortir. Pour moi, le RSA doit être l'expression d'une solidarité, mais d'une solidarité temporaire et provisoire, c'est-à-dire d'une main tendue pendant une période de précarité et de détresse qui peut arriver à tout le monde. Naturellement, il faut aider ces personnes à en sortir, mais le RSA ne peut pas installer à vie une personne dans cette situation d'assistance. Cela fait donc partie des critères que nous avons fixés : nous devons mesurer la volonté de ces personnes à s'insérer dans nos dispositifs.

Je veux d'ailleurs souligner que nous sommes le premier département de France en matière du taux de sortie du RSA. Le plan emploi nous a permis d'obtenir ces résultats. J'en remercie les services, sous l'autorité de M. BAILBE et de M. PAQUETTE qui nous ont proposé des politiques innovantes, qui avaient d'ailleurs été présentées à la Chambre des métiers à Saint-Laurent-du-Var. En matière d'insertion par l'emploi, nous sommes un des premiers départements de France. C'est la raison pour laquelle nous avons pu stabiliser l'augmentation du RSA.

Sur les politiques sociales, je tiens vraiment à remercier M. VEROLA qui les conduit avec un dévouement et une abnégation qui forcent notre admiration. Je veux sincèrement l'en remercier. Il consacre beaucoup de temps à conduire ces politiques, et nous lui en sommes reconnaissants.

Vous avez évoqué la question des violences faites aux femmes, et vous avez raison. Selon les chiffres donnés par le Procureur de la République lors de son installation, depuis le début de l'année, treize femmes sont mortes dans les Alpes-Maritimes, victimes de violences conjugales. C'est deux fois plus que l'année dernière à la même époque. C'est une inquiétude et une préoccupation. Nous devons bien entendu être mobilisés. Nous le sommes. Je veux rappeler que nous finançons à 50 % le dispositif téléphonique « Grave Danger » mis en place par l'Etat pour les personnes présentant un risque. Nous finançons également deux centres

mère-enfant à Nice et Cannes. De plus, les assistantes sociales que nous avons affectées auprès de la police nationale et de la gendarmerie nationale sont spécifiquement en charge des dossiers de violences intraconjugales. Nous pouvons nous rejoindre sur la nécessité d'amplifier nos politiques de prévention, de mesurer les raisons de cette augmentation, et de déterminer les politiques qu'il conviendrait de mettre en place pour y faire face. C'est un sujet extrêmement important et vous avez eu raison de l'aborder.

Voilà ce que je voulais vous préciser avant de passer à l'examen du compte administratif. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Je ne voudrais pas qu'il y ait méprise. Qu'il y ait une lutte contre la fraude pour les personnes qui n'ont pas droit au RSA et qui voudraient abuser, c'est tout à fait normal. Je vous parle ici de personnes qui ont pleinement droit au RSA mais qui n'ont pas été en capacité, parce qu'elles vivent souvent dans des conditions extrêmement difficiles, de prouver et d'apporter le document nécessaire pour déclencher le versement ou empêcher la radiation. Il ne faut pas qu'il y ait méprise, nous parlions vraiment de ces cas-là.

La deuxième question que je vous posais était la suivante : quels sont les critères qui permettent de déterminer si les personnes respectent ou non les engagements qu'elles ont pris ? Ce n'est dit nulle part, et c'est ce que nous aimerions savoir. Je ne parle pas de fraude, qu'il n'y ait pas de méprise sur ce point. Il est tout à fait normal de lutter contre la fraude. Néanmoins, certaines personnes ne fraudent pas, ne sont pas de mauvaise foi, et ont simplement besoin d'être accompagnées dans leur démarche.

M. Le Président.- Ceux qui répondent aux critères sont bien évidemment aidés et ne sont pas radiés. Voici quelques chiffres. Sur les 2 000 personnes convoquées pour l'examen de leur dossier depuis septembre dernier, une sur deux ne s'est pas présentée. Celles qui ne se sont pas présentées ont été radiées. Sur celles qui l'ont fait, huit sur dix étaient en irrégularité. Ce n'était pas forcément de la fraude, mais le contrôle était nécessaire et a conduit à une radiation.

Sur les procédures de suspension, je précise que les décisions sont prises dans un cadre collégial, et plus précisément dans la collégialité de la commission locale d'insertion. Quant aux motifs de suspension, le premier est la non-présentation à une formation financée par le Département. Je rappelle en effet que nous avons des politiques d'insertion qui sont la contrepartie de l'allocation. C'est aussi la non-présentation aux rendez-vous de suivi et de contrôle que nous avons mis en place pour les 2 000 personnes les plus éloignées de l'emploi. Comme je l'ai dit, nous les avons convoquées, et la moitié n'est pas venue. Concernant l'autre moitié, huit sur dix ne remplissaient plus les critères. C'est ensuite la non-production des déclarations de ressources, ce qui est la principale source de fraude. Nous avons même vu des patrimoines à plusieurs millions d'euros. J'en conviens, ce n'est pas le cas le plus répandu, mais celui que j'ai à l'esprit a conduit à une plainte auprès du Procureur de la République. Parmi les motifs de suspension, nous avons donc les fausses déclarations de ressources, de vie maritale, de patrimoine ou de situation professionnelle.

Rassurez-vous Mme GOURDON, nous ne faisons donc pas la chasse aux pauvres, mais la chasse à la fraude. Nous sommes simplement en charge du respect de la loi. Nous devons donc effectuer des contrôles. Faites confiance aux services, ils le font sur des critères d'humanité, mais aussi dans le cadre du respect de la loi.

M. VEROLA.

M. VEROLA.- Je voudrais apporter quelques précisions. Lorsqu'une personne est orientée vers une mesure et qu'elle ne s'y présente pas au bout de trois convocations, elle reçoit une menace de suspension. J'ai demandé que si la personne se manifeste à réception de cette menace, elle soit convoquée une quatrième fois.

De même, lorsqu'il y a un référent professionnel, puisqu'il était parfois compliqué pour les personnes de savoir qu'elles devaient faire un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) au risque de voir leurs droits suspendus, j'ai fait ajouter une phrase pour bien leur préciser que c'est à elles de prendre rendez-vous et de saisir Pôle Emploi, ce n'est pas automatique. En plus de tout ce qui était déjà prévu, j'ai donc fait ajouter des garde-fous supplémentaires.

De plus, lorsque nous avons des personnes très fragiles, les CLI, d'elles-mêmes, ne suppriment pas le RSA, par exemple dans le cas d'une personne de 60 ou 62 ans dont nous savons très bien qu'elle ne pourrait pas s'en sortir sans cette aide minimale qui pourra la conduire à la retraite. Tous les rapports de suspension sont établis avec le correspondant de la personne et, lorsqu'il s'agit d'un référent professionnel, avec beaucoup de précaution pour éviter de radier des personnes qui ne le mériteraient pas. En revanche, lorsque nous convoquons des personnes et que celles-ci ne se présentent pas ou invoquent des raisons absurdes et trompeuses, la radiation s'impose.

M. Le Président.- Merci. Nous avons terminé ce débat riche et important. Je respecte naturellement les positions qui ont été exprimées. Je passe maintenant la parole à M. GINESY pour la présentation du compte de gestion.

1. COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE – EXERCICE 2014

M. GINESY.- Après ce long débat riche, et après les arguments que vous avez présentés, je ne reviendrai pas sur le détail de tout ce qui nous a occupés, même si nous pourrions encore largement débattre sur l'ensemble des compétences du Conseil départemental aujourd'hui.

De façon inhabituelle, mais conformément à la loi, la présentation de ce compte de gestion a lieu avant celle du compte administratif qui sera assurée par le rapporteur général du budget, Me BECK. Par ailleurs, c'est la première fois que les conseillers départementaux vont se prononcer sur un compte de gestion dont ils n'ont pas suivi la gestion, puisque notre assemblée départementale vient d'être renouvelée. Les élus qui siègent aujourd'hui dans cette enceinte n'ont donc majoritairement pas eu à suivre le détail de ces comptes.

Un certain nombre d'avancées sont intervenues. Nous vous présentons une photographie des efforts faits par la collectivité départementale avec l'impulsion d'Eric CIOTTI, notre Président, et avec des résultats particulièrement éloquentes. Dans le cadre des nouvelles délégations et responsabilités que m'a confiées le Président, je tiens ici à remercier Mme SANTINI, la directrice générale adjointe des ressources et des moyens, et Mme GIRARD, la directrice des finances et de la commande publique, qui, sous l'autorité de M. ROBINE, nous permettent d'avancer.

Je ne reviens pas sur ce qui a été dit sur notre budget, avec l'excellent résultat qui nous permet d'avoir un résultat de clôture de 19,6 M€ et l'ensemble des taux de réalisation qui s'avèrent particulièrement bons. C'est la politique rigoureuse voulue par notre Président qui a conduit à la stabilité et à la maîtrise des dépenses. Cela a été plusieurs fois souligné, et je n'y reviens donc pas.

J'insisterai simplement sur un point, puisque c'est ma conviction. Le Président a rappelé la nécessité pour l'avenir de maîtriser l'emprunt et de ne pas aller au-delà. Ces dernières années, nous avons enregistré des réductions. M. TUJAGUE a parlé d'un « rabougrissement » des investissements. Malheureusement, c'est la conjoncture globale qui nous l'a imposé. Je pense qu'il ne serait pas souhaitable de ne pas maîtriser l'emprunt. Un tiers de l'investissement du Conseil départemental concerne l'aide aux communes, et il ne faut pas que le Département emprunte pour réaliser des investissements communaux, alors que nous avons des investissements départementaux prioritaires à réaliser. C'est par exemple le cas des collèges et des gendarmeries. Le Président y est particulièrement attentif. Dans l'exercice de ma mission, je m'attacherai à veiller à ce que la commande présidentielle soit tenue et bien tenue.

Le compte de gestion a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres de la commission des finances. Je veux saluer le travail de notre payeur départemental qui confirme véritablement la bonne exécution de notre compte administratif qui est rigoureusement conforme en tous points.

M. Le Président.- Merci. S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix le compte de gestion du comptable.

Le rapport n° 1, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je demande au premier vice-président, M. GINESY, de prendre la présidence, puisque je ne peux pas participer au débat sur le compte administratif.

Le Président du Conseil départemental quitte la salle des délibérations.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET AFFECTATION DU RESULTAT

M. GINESY.- Je cède la parole à Me BECK pour la présentation du compte administratif.

Me BECK.- Le compte administratif 2014 présente, après reprise du résultat 2013, un excédent de clôture de 19,6 M€. Il est ainsi arrêté : dépenses réelles de fonctionnement, 932,8 M€ (*hors dette et participation aux fonds de péréquation et de solidarité DMT0 et Métropole*) ; recettes réelles de fonctionnement, 1,155 milliard d'euros ; dépenses réelles d'investissement hors dette, 150,6 M€ ; recettes réelles d'investissement, 118,7 M€ ; annuité de la dette, 89,4 M€.

Les recettes s'élèvent à 1,274 milliard d'euros. Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 33,1 M€ par rapport à 2013. En 2014, la DGF versée par l'Etat a diminué de 10,4 M€. Cette baisse très importante intervient pour la première fois et ramène le montant perçu au niveau de 2007. Elle sera poursuivie jusqu'en 2017.

Le montant des droits de mutation encaissés en 2014 s'élève à 295,3 M€, contre 270,8 M€ en 2013, 319,4 M€ en 2012, et 349,4 M€ en 2011. Sans la hausse, que nous avons votée contraints et forcés en 2014, du taux des droits de mutation qui était passé de 3,8 % à 4,5 %, les encaissements des droits de mutation auraient représenté seulement 255 M€, soit un niveau inférieur à celui de 2013. En section d'investissement, les emprunts ont été limités à 80 M€ tout comme en 2013, le fonds de compensation de la TVA s'élevant quant à lui à 9,2 M€.

Les dépenses réelles totales s'élèvent à 1,264 milliard d'euros. Pour l'année 2014, malgré la diminution de la DGF et la création du fonds de solidarité des DMTO conjuguée à la forte hausse des allocations individuelles de solidarité, les dépenses d'investissement ont été maintenues au niveau de 2013 avec 150,6 M€ hors dette. Dans ce contexte, la priorité a été notamment maintenue sur la solidarité territoriale qui représente plus du tiers de nos dépenses d'investissement.

En parallèle, la poursuite de la rationalisation des dépenses liées au fonctionnement de l'administration départementale a permis pour la deuxième année consécutive de stabiliser les dépenses de fonctionnement à périmètre identique, c'est-à-dire hors fonds de péréquation et de solidarité des droits de mutation, après neutralisation de l'effet Métropole, et hors dette, à 932,8 M€. Les dépenses d'action sociale, domaine d'intervention prioritaire de notre collectivité, sont quant à elles en progression par rapport à 2013 et représentent 515 M€.

Il vous est donc proposé de prendre acte des résultats de clôture :

- Déficit cumulé de la section d'investissement :- 17,6 M€,
- Excédent cumulé de la section de fonctionnement : 37,2 M€.

Il vous est également demandé de prendre acte de l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2014 à la couverture du déficit d'investissement pour 17,6 M€ en recettes d'investissement au compte 1068. Le solde restant s'élève à 19,6 M€ et sera affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.

M. GINESY.- Je vous remercie. Le débat a eu lieu. Y a-t-il tout de même des questions ? Je sou mets donc ce compte administratif à votre approbation, y compris pour l'affectation des résultats.

Le rapport n° 2, mis aux voix, est adopté à la majorité. Opposition du groupe Front de gauche et du groupe socialiste et écologiste de Mmes GOURDON, TOMASINI et de MM. TUJAGUE et VINCIGUERRA.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DES BUDGETS ANNEXES

M. GINESY.- Je cède la parole à Me BECK pour les budgets annexes. Je vous propose de présenter l'ensemble de ces budgets. Je les ferai ensuite voter un par un, si tout le monde est d'accord.

Me BECK.- Il s'agit effectivement des rapports 3 et 4 concernant les comptes administratifs des budgets annexes et l'affectation des résultats.

Commençons par le laboratoire vétérinaire départemental. Après reprise du résultat antérieur, la section d'investissement présente un déficit cumulé fin 2014 de 1 481,01 €, et la section de fonctionnement un excédent cumulé de 1 481,01 €. Le budget du laboratoire vétérinaire départemental a donc été équilibré par une subvention d'équilibre du budget principal de 1,1 M€. L'excédent de la section de fonctionnement est affecté à la couverture du déficit de la section d'investissement au compte 1068.

Pour le cinéma Mercury, après reprise du résultat antérieur, la section d'investissement présente un excédent cumulé fin 2014 de 126 193 €, et la section de fonctionnement un déficit cumulé fin 2014 de 67 086 €. Le résultat déficitaire de fonctionnement 2014 est affecté au compte 002.

Pour le port de Nice, après reprise du résultat antérieur, la section d'investissement présente un déficit cumulé fin 2014 de 250 247 €, et la section de fonctionnement un excédent cumulé de 263 540 €. L'excédent de fonctionnement est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour 250 247 € en recettes d'investissement au compte 1068. Le solde de 13 292 € est affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.

Pour le port de Villefranche-Santé, après reprise du résultat antérieur, la section d'investissement présente un déficit cumulé fin 2014 de 48 496 €, et la section de fonctionnement un excédent cumulé de 181 214 €. L'excédent de fonctionnement est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 48 496 € en recettes d'investissement au compte 1068. Le solde de 132 718 € est affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.

Pour les ports en gestion concédée, après reprise du résultat antérieur, la section d'investissement présente un déficit cumulé fin 2014 de 267 208 €, et la section de fonctionnement un excédent cumulé de 582 987 €. L'excédent de fonctionnement est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 267 208 € en recettes d'investissement au compte 1068. Le solde de 315 779 € est affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.

Enfin, pour le parking Silo, après reprise du résultat antérieur, la section d'investissement présente un excédent cumulé fin 2014 de 65 787 €, et la section de fonctionnement un excédent cumulé de 212 650 €. L'excédent d'investissement est reporté en recettes d'investissement au compte 001, et l'excédent de fonctionnement est affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.

Voilà les comptes administratifs des budgets annexes et les propositions d'affectation qui vous sont soumis.

M. GINESY.- Je vous remercie. Le débat a déjà eu lieu, et je présume qu'il n'y a pas de question. Je vous propose de passer au vote.

Le compte administratif du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif du budget annexe du cinéma Mercury, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif du budget annexe du port de Nice, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif du budget annexe du port de Villefranche-Santé, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif du budget annexe des ports en gestion concédée, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif du budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

4. AFFECTATION DES RESULTATS 2014 DES BUDGETS ANNEXES

L'affectation des résultats 2014 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2014 du budget annexe du cinéma Mercury, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2014 du budget annexe du port de Nice, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2014 du budget annexe du port de Villefranche-Santé mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2014 du budget annexe des ports en gestion concédée, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2014 du budget annexe du parking Silo, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. GINESY.- Je vous remercie. Nous pouvons appeler le Président pour qu'il reprenne la présidence de la séance.

Le Président du Conseil départemental rejoint la salle des délibérations et reprend la présidence de la séance.

M. Le Président.- Merci au premier vice-président et merci au rapporteur général du budget et président de la commission des finances, Me BECK, pour l'adoption de ces comptes administratifs. Je remercie aussi le payeur départemental, puisque son compte de gestion a été approuvé. Il trouve notre reconnaissance avec l'ensemble de ses services pour la qualité du travail effectué avec les services du Conseil départemental. Je remercie aussi les services du Département, sous l'autorité de M. ROBINE, qui ont suivi ces questions budgétaires dans le contexte que nous connaissons.

5. REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)

M. GINESY.- Il s'agit de la révision des AP et AE millésimées 2008 et 2009 portant respectivement sur un montant de 142,6 M€ et 10,3 M€ dont le détail est joint en annexe 1 au rapport.

Notre règlement financier prévoit également la clôture des AP et AE postérieures à 2009 dont les opérations sont totalement soldées, ou dont le financement a été reporté. A ce titre, je vous propose, selon de détail joint en annexe 2 au rapport, de clôturer 190,7 M€ d'AP et 2,6 M€ d'AE.

Pour la caducité des AP et AE, en application de notre règlement financier, les AP d'investissement non engagées au 31 décembre de l'année qui suit leur affectation sont caduques. De même, les AE de fonctionnement non affectées au 31 décembre de l'année du vote sont caduques. En application de ces règles pour les AP et AE 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013, je vous propose de valider la caducité de 65,9 M€ d'AP et de 0,5 M€ d'AE, dont le détail est présenté en annexe 3 du rapport.

Le rapport n° 5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

6. COMMUNICATION SUR LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE ET LES EMPRUNTS REALISES EN 2014

M. GINESY.- Il s'agit de communiquer les actes que vous avez pu, dans le cadre des délégations de l'assemblée départementale, exécuter pour la réalisation d'emprunts et la gestion active de la dette. Le détail des 80 M€ contractualisés en 2014 vous est présenté dans le rapport.

A titre d'information, je précise que compte tenu d'une part des 80 M€ d'emprunts nouveaux inscrits en 2014, et d'autre part des 57,5 M€ tombés en capital, l'encours de la dette au 31 décembre 2014 s'élevait à 901,9 M€ répartis comme suit : 642,3 M€ en taux fixe ; 214,9 M€ en taux révisable ; 44,7 M€ en produits complexes.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- J'ai juste une observation que j'avais faite en commission des finances concernant les taux des emprunts réalisés en 2014. C'est vrai dans la première période de l'année : ce sont des taux relativement élevés, en tous cas par rapport à ceux que nous connaissons aujourd'hui. Cela me conduit à une autre remarque. Vous avez indiqué précédemment dans votre discours, M. le Président, que vous envisagiez d'utiliser le produit de la vente du CICA pour réduire la dette c'est-à-dire, j'imagine, le montant des emprunts 2015. Compte tenu des taux en vigueur aujourd'hui, sachant qu'ils risquent de ne pas rester à ce niveau-là, il me semble que ce serait une erreur. Nous n'avons aucune certitude sur le maintien des taux actuels. Ils ne peuvent guère diminuer, mais ils peuvent augmenter. Je fais cette simple observation avec le même souci que vous, celui d'éviter une augmentation de la dette du Département.

M. Le Président.- Certains emprunts contractés relevaient d'une renégociation sur quelques emprunts toxiques. Nous avons très peu d'encours sur la dette, c'est-à-dire moins de 10 % globalement, mais il n'en demeurait pas moins que certains emprunts étaient dangereux. Nous avons renégocié au profit d'emprunts à taux fixe, en évitant des pénalités considérables de sortie qui auraient pu s'élever à plusieurs dizaines de millions d'euros. Je n'ai plus en tête le nom des organismes avec lesquels nous avons renégocié. La Caisse d'Epargne en faisait partie. Nous avons renégocié, et le taux est donc un peu plus élevé que ceux qui sont actuellement en vigueur.

Sur le reste, un travail est régulièrement effectué par les services, mais j'ai demandé, avec le premier vice-président et le président de la commission des finances, que nous recourions à un cabinet spécialisé pour évaluer toutes nos potentialités de renégociation face à la baisse des taux. C'est donc en cours.

L'assemblée départementale prend acte.

7. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

M. GINESY.- Il s'agit essentiellement d'affaires généralement classiques, comme le fait d'adopter un avenant à la convention avec la préfecture des Alpes-Maritimes relative à la télétransmission au contrôle de légalité des actes budgétaires, et ce à compter du budget primitif 2016. Les maquettes budgétaires pourront ainsi être télétransmises.

Il s'agit aussi de renouveler l'indemnité de conseil allouée au payeur départemental dont le montant est fixé à 11 279 € par an, conformément aux critères de la Direction générale des finances publiques, et d'accorder une remise gracieuse d'un reliquat de prêt social contracté par un agent décédé en 2014.

Dans ce rapport, nous avons également la société « CICA Investissement SAS » qui a fait parvenir une proposition d'acquisition de nos bâtiments situés à Sophia Antipolis pour un montant de 9,508 M€. Ces bâtiments avaient initialement été estimés à 11 M€ par les services

des Domaines. Ils n'ont pas trouvé preneur depuis 2013 et se dégradent, avec plus de 300 000 € par an de frais divers qui viennent impacter notre budget. La société « CICA Investissement » nous fait une proposition qui nous paraît susceptible de nous enlever cette épine du pied.

Je vous propose donc d'approuver les trois mesures de ce rapport ainsi que la cession du CICA.

M. Le Président.- Merci. M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Nous sommes tout à fait favorables à la vente du CICA dans ces conditions, et nous voterons ce rapport. Néanmoins, le rapport tel qu'il nous est présenté semble faire apparaître une vente ferme. Si c'est le cas, l'offre n'est donc pas liée à des conditions suspensives. Pour autant, s'agit-il d'une vente ferme réelle et au comptant, s'agit-il d'une vente à terme, ou encore y a-t-il un crédit vendeur ? L'acquéreur est une matrichka récemment créée, sous l'égide d'une entité fiduciaire hors territoire, et avec un capital social qui ne correspond pas au montant de l'investissement. Nous devons être prudents, et ce serait parfait s'il était question d'une vente ferme au comptant.

M. Le Président.- C'est le cas. C'est une vente ferme et au comptant, sans aucune condition. Si vous nous donnez mandat pour cette opération, le rendez-vous chez le notaire aura lieu demain.

M. VINCIGUERRA.- Nous vous donnons volontiers mandat.

M. Le Président.- Cette vente mettrait un terme à des débats, des interrogations et des critiques qui se sont exprimées depuis des décennies dans cet hémicycle sur le CICA. Ce bâtiment avait été pionnier en son temps, c'est-à-dire au cours des années 1980, mais le coût était élevé pour le Département. Pendant longtemps, nous avons eu un déficit de fonctionnement de 1 M€. Nous l'avons réduit, mais sans le supprimer totalement, puisque nous avons encore eu la dernière année 300 000 € de coûts d'entretien et de gardiennage pour un bâtiment qui était vide. Les investissements de mise aux normes de ce bâtiment seraient considérables, et c'est précisément ce qui a freiné plusieurs acquéreurs potentiels.

Si cette vente se concrétise dans ces conditions, c'est-à-dire sans aucune clause suspensive et avec un paiement comptant, ce serait une bonne nouvelle pour les finances départementales. Cela nous permettrait d'évacuer ce serpent de mer récurrent qui avait mobilisé beaucoup d'énergie dans notre assemblée. Les conditions financières sont par ailleurs acceptables et très proches de l'estimation des Domaines effectuée il y a un peu plus d'un an.

Le rapport n° 7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

8. POLITIQUE DE SOLIDARITE TERRITORIALE – AIDES AUX COLLECTIVITES - TOURISME – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN INVESTISSEMENT

M. LISNARD.- M. GINESY va présenter ce rapport, y compris la partie tourisme dont l'essentiel concerne la subvention pour le Ski club de la ville de Nice qui porte tout son rayonnement, du littoral à la montagne.

M. GINESY.- Ce rapport consiste à approuver 83 opérations d'un coût supérieur à 210 000 € HT. Cela doit faire l'objet d'un avis de principe de l'assemblée départementale. Il s'agit aussi :

- du programme de l'Agence de l'eau 2015 A ;
- de la prorogation, par avenants, du délai de validité de conventions de partenariat avec l'Agence de l'eau ;
- de l'avenant n° 1 à la convention relative au cofinancement des opérations d'alimentation en eau potable et d'assainissement et à la solidarité urbain-rural par l'Agence de l'eau ;
- de l'attribution de subventions exceptionnelles à la commune de Menton et au syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore ;
- de l'évolution du règlement départemental des aides aux collectivités ;
- de l'attribution, en matière touristique, d'une subvention exceptionnelle à l'association Ski club de Nice, comme vient de l'évoquer M. LISNARD ;
- de la répartition, entre les cantons ruraux, de l'enveloppe de 6,69 M€ consacrée à la dotation cantonale d'aménagement pour 2015.

Une note au rapporteur ajoute la création d'un centre de santé à Carros pour un projet représentant 1,77 M€ HT ; la construction d'un parc de stationnement d'intérêt communautaire à Mouans-Sartoux concernant la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, pour un montant de 7,69 M€ HT ; l'extension de la maison de l'enfance en phase 1 à Carros pour 591 294 € HT ; la deuxième phase de la construction de l'école maternelle du Varet à Contes, pour une subvention de 323 886 € et un taux de subvention de 30 %.

M. Le Président.- Merci. M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Ce rapport comprend plusieurs sujets. En ce qui concerne les subventions de l'Agence de l'eau et leur répartition, je précise qu'il y a aussi des subventions qui portent sur les différents PAPI du département. Pour le PAPI 2 du Var, nous savons que l'estimation du financement a été un peu insuffisante. J'ai demandé en commission qu'un point nous soit présenté sur l'état des travaux du PAPI 2 du Var et sur les affectations des subventions aux différents PAPI de manière à ce que nous puissions notamment déterminer les éventuels manques de financement. C'est purement technique, mais c'est une information dont nous devons disposer.

Par ailleurs, un autre sujet a attiré mon attention, et c'est apparemment le sujet phare de cette délibération. Il s'agit de la rénovation du refuge de Fontanalba. Sur plusieurs points, et notamment sur les équipements nécessaires au maintien de l'activité sur le haut pays, nous avons des logiques de raisonnement un peu différents. J'ai demandé des éclaircissements qui m'ont été fournis par les services et qui m'ont complètement rassuré, sachant que j'ai toujours eu pour principe de faire confiance aux services.

Nous avons eu un échange très positif sur un sujet qui pouvait être sensible, et je pense qu'il faut en tirer une leçon. Il ne s'agissait pas pour ma part, en exprimant mes réticences vis-à-vis de la rénovation de ce refuge, de défendre en matière de randonnée de montagne une conception un peu obsolète. Certains seraient tentés de dire « réactionnaire ».

Pour conclure, je voudrais dire qu'il est ridiculement contre-productif de tenter de faire taire l'expression de positions différentes au sein de notre assemblée, surtout lorsque les porteurs de cette parole alternative ont à plusieurs reprises vu leurs propositions reconnues et mises en œuvre. Je pense donc qu'il ne serait pas acceptable, pour un élu que je suis, que l'on cherche à me restreindre à cultiver mon jardin.

M. Le Président.- M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- En ce qui concerne le refuge de Fontanalba, ma collègue Mme TOMASINI y est bien entendu tout à fait favorable et salue la décision qui a été prise. Pour rester sur le canton de Tende, vous avez précédemment évoqué le tunnel de Tende dans votre discours. Vous en avez visité le chantier. Avec Mme TOMASINI, nous aurions d'ailleurs été très heureux de vous accompagner afin de nous rendre compte du démarrage des travaux.

Par ailleurs, l'existence d'un tunnel sécurisé est une absolue nécessité. C'est en tous cas notre position. Les travaux qui sont actuellement réalisés vont dans ce sens. Néanmoins, en même temps que l'engagement de ces travaux, à hauteur de 35 M€, nous ne pouvons pas ne pas nous poser la question de la circulation que va induire cet aménagement dans la vallée de la Roya, avec les conséquences que cela va entraîner pour la vie dans cette vallée. Il ne s'agit pas d'engager le débat ici, mais nous souhaiterions vraiment pouvoir travailler avec les services. Je n'ai pas souvenir que nous ayons eu dans cette assemblée une discussion approfondie sur le tunnel et ses conséquences.

A cela s'ajoute la question indispensable du lien entre les déplacements routiers et les déplacements ferroviaires. Il y a là aussi une voie ferroviaire qui est en difficulté et qu'il faudrait remettre en état.

Je me permets donc d'évoquer ce sujet, en espérant qu'il sera possible de travailler et de réfléchir ensemble sur cette question en l'abordant de manière globale, pour la vie de la vallée de la Roya.

M. Le Président.- Je suis d'accord avec vous et je partage vos questionnements sur la mise en œuvre, une fois que le premier tube sera réalisé et qu'il permettra l'alésage de l'ancien tunnel. Ce nouveau tube est en cours de percement depuis le côté italien. Les lacets d'accès au col de Tende sont également en cours de chantier. Une fois que le premier tube sera réalisé, sachant qu'il est à terme censé être monodirectionnel, le deuxième, c'est-à-dire le tunnel actuel, sera à son tour réalisé et élargi. Nous aurons donc deux tubes monodirectionnels, l'un vers la France et l'autre vers l'Italie, avec un accès facilité au tunnel puisqu'il n'y aura plus que deux lacets pour accéder au tunnel de Tende.

Cela aura aussi une incidence non négligeable sur nos finances départementales puisque le SDIS finance pour ce tunnel un poste de secours dont le coût s'élève à 400 000 € par an. Il est en effet nécessaire d'avoir des pompiers 24 heures sur 24 à l'entrée du tunnel. Seule la partie française le fait. Les Italiens n'ont pas les mêmes exigences ou en tous cas n'ont pas voulu s'y soumettre.

Je considère, je le redis, que le lancement de ce chantier est une bonne chose pour les Alpes-Maritimes. C'est une ouverture facilitée vers l'Italie, vers le Piémont, vers la partie la plus riche d'Italie : Turin et Milan. C'est un axe très fréquenté et qui l'est encore aujourd'hui dans des conditions épouvantables. Le maire de Tende m'a expliqué qu'il y avait parfois jusqu'à trois à quatre heures d'attente le dimanche soir pour aller en Italie en raison d'un feu tricolore qui dure trente minutes. Je souligne donc à nouveau ma satisfaction de voir ce tunnel enfin percé et de constater que le chantier est aujourd'hui irréversiblement engagé, avec le soutien financier du Conseil général hier.

Ce soutien financier s'était inscrit, pour la partie française, dans le cadre d'un accord tripartite entre l'Etat, la Région et le Département, pour 35 M€ chacun. Les socialistes marseillais qui dirigent la Région ont renié leur parole, leur signature sur ce dossier, sous la pression des écologistes. Je répète que j'attends que la Région respecte sa parole. A défaut, il n'y aurait aucune raison que le Département, qui est appelé à financer ce projet du fait de notre compétence routière, respecte les engagements pris dans le précédent contrat de plan sur le ferroviaire. Si cette rupture d'égalité se produit, je vous annonce très clairement que je proposerai de ne pas respecter les engagements que nous avons pris sur le ferroviaire. Le ferroviaire relève de la Région. Celle-ci doit assumer ses compétences et respecter ses engagements. C'est donc un débat financier que nous aurons. L'enjeu n'est pas neutre.

Sur la question de la circulation, j'ai expliqué lorsque je suis allé voir le chantier, et la prochaine fois vous viendrez avec plaisir avec moi, qu'il était hors de question que la vallée de la Roya se transforme en un axe pour les poids lourds internationaux et le transport international routier. Aujourd'hui, la situation actuelle du vieux tunnel empêche opportunément le passage des camions les plus hauts, mais ce ne sera techniquement plus le cas demain.

Comme je l'ai dit sur place, ce tunnel doit rester un tunnel à vocation touristique pour des véhicules légers. La vallée de la Roya ne dispose en aucun cas de la capacité physique à supporter des trafics de transit avec des poids lourds internationaux. Nous limiterons donc, et

c'est une responsabilité du Président du Conseil départemental, le tonnage des véhicules qui emprunteront la voirie départementale aux véhicules de moins de 26 tonnes, avec peut-être des dérogations pour les transports locaux. Je suis donc absolument sur cette ligne afin que nous mettions en place des limitations et qu'il n'y ait pas de transports routiers dans la Roya.

M. VINCIGUERRA.- Vous avez dit à juste titre que c'était sous la pression des élus écologistes que le Conseil régional avait pour l'instant refusé d'assumer sa participation. Il y a dans ce concert écologiste un certain nombre d'associations amies que je me suis efforcé, au fil des années précédentes, de rassurer en leur expliquant qu'il y avait effectivement des moyens de faire en sorte que la route le long de la vallée de la Roya ne puisse pas devenir un couloir à camions.

De plus, les capacités de la ligne ferroviaire ne permettent pas un détournement du trafic de marchandises. Par conséquent, s'il faut effectivement revaloriser cette ligne pour le petit trafic de marchandises et les flux de passagers, elle n'est pas une alternative au percement du tunnel. Il est donc nécessaire de le percer. Je ne tiens donc pas à me dédouaner, sachant que ma position sur le tunnel de Tende est parfaitement connue depuis longtemps, mais je veux simplement souligner que l'initiative de limiter le tonnage me semble excellente. Je la répercuterai aux associations qui, sur le terrain, soutiennent l'opposition au percement de ce tunnel.

Quant au Conseil régional, je pense qu'une posture budgétaire, plus qu'une position, ne résistera pas à l'application d'un traité international garanti par l'Etat.

M. Le Président.- Vous avez raison. Mme TOMASINI.

Mme TOMASINI.- Je voudrais revenir sur la question du fret et du chemin de fer. Nous subissons actuellement un passage infernal de camions, avec des camions de cimenterie qui passent trois ou quatre fois par jour dans la vallée de la Roya. Le développement du fret sur le chemin de fer est donc plus que jamais indispensable.

M. Le Président.- Ce sujet est lié à la sécurisation et à la modernisation de la ligne, ce qui appelle plusieurs questions. Personnellement, je ne peux que dire mon accord sur cette position même si je pense que techniquement, vu l'état de la ligne, c'est sans doute un peu compliqué.

Je précise que je ne prends pas part au vote, de même que Mmes FERRAND, GILLETTA, MIGLIORE, OLIVIER, OUAKNINE, SALUCKI, et MM. BAUDIN, GINESY, LOMBARDO, CHIKLI, ROSSI.

Le rapport n° 8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Mmes FERRAND, GILLETTA, MIGLIORE, OLIVIER, OUAKNINE, SALUCKI, et MM. BAUDIN, CHIKLI, CIOTTI, GINESY, LOMBARDO et ROSSI ne prennent pas part au vote.

9. POLITIQUE EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS

M. ROSSI.- Le présent rapport a pour objet d'arrêter le plan de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics. Ce plan a été prescrit en 2011. Il a pour vocation d'orienter et de coordonner les actions sur une durée qui varie entre six et douze ans. Il s'impose aux décisions des personnes morales.

Plusieurs objectifs principaux ont été retenus. Il s'agit d'abord de bien connaître le sujet, c'est-à-dire d'affiner la connaissance des flux. C'est ce qui nous a conduit à proposer la création d'un observatoire départemental. Le deuxième objectif est d'essayer de diminuer la production de déchets et leur dangerosité. Le troisième objectif vise à améliorer les pratiques de gestion des déchets sur les chantiers mêmes. Aujourd'hui, cela ne concerne qu'un petit tiers des déchets. Le quatrième objectif est d'améliorer le recyclage des déchets inertes, il s'agit d'atteindre 70 % de recyclage en poids. Enfin, l'enjeu est d'améliorer la gestion des déchets inertes non recyclables.

Si vous êtes d'accord pour arrêter ce plan, il sera ensuite soumis à l'avis des départements limitrophes, de la Région et des commissions compétentes, avant d'être transmis au Préfet et mis à l'enquête. La route est encore longue, et nous vous proposons de nous inscrire dans ce processus.

La deuxième partie du rapport consiste à donner un avis sur ce même plan issu du département du Var dont nous sommes limitrophes. Nous vous proposons de donner un avis favorable eu égard aux objectifs de ce plan qui sont très proches de ceux que nous avons nous-mêmes mis en place et précisés dans le rapport : prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets ; avoir une hiérarchie de traitements avec la réutilisation, le recyclage, et seulement ensuite le traitement ; sauvegarder la santé humaine ; organiser le transport des déchets ; etc. Ce sont autant de démarches et de décisions qui nous semblent aller dans le bon sens. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de rendre un avis favorable sur ce plan.

Je précise que le groupe Front de gauche ainsi que le groupe socialiste et écologiste ont émis un avis réservé en commission sur ce rapport.

M. Le Président.- D'accord. Y a-t-il des interventions ?

Le rapport n° 9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

10. POLITIQUE DEPARTEMENTALE DES ESPACES NATURELS

M. VIAUD.- Ce rapport propose, au titre de la politique de soutien à la filière bois et à la préservation de la forêt, de renouveler la convention cadre avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de pérenniser les actions d'aides aux entreprises de la filière bois dans notre

département des Alpes-Maritimes. Je pense que cette délibération rassemblera l'ensemble de notre assemblée départementale.

M. Le Président.- M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Ce rapport ne pose aucun problème, et nous soutenons aussi la filière bois. Je souhaite juste attirer l'attention sur une phrase dans la convention présentée. Cette phrase propose, de la part du Conseil départemental, une aide à l'investissement pour l'acquisition de matériels, dans les scieries, destinés à la valorisation des sciages réalisés à l'aval de l'atelier de sciage de l'entreprise. C'est assez technique. Cela propose de financer ou de participer aux financements des investissements susceptibles d'adapter les produits de la scierie à la demande des industries de l'aval. C'est vague et général. Cela peut permettre de financer des équipements de broyage destinés à faire des combustibles solides de récupération qui éventuellement iraient ici ou là pour une valorisation thermique. Je pense qu'il y aurait d'autres choses à faire avec les déchets de bois.

Je voulais donc simplement attirer votre attention sur cette phrase. Il faudrait mieux l'encadrer et travailler en référence au plan des déchets pour parler de recyclage matière sur ces déchets de bois. Mis à part ce point, l'ensemble de la délibération est plus que convenable, et nous la voterons.

M. Le Président.- D'accord. Nous serons vigilants sur ce point. Je vous en remercie.

Le rapport n° 10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

15. **EDUCATION – MERITE ET EXCELLENCE**

Mme SATTONNET.- Il s'agit dans ce rapport de mettre en application les valeurs politiques que nous défendons. En effet, le présent rapport vous propose différentes aides ou récompenses pour valoriser l'excellence des jeunes. La première aide est une aide au mérite pour les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur. C'est une aide sous condition de ressources, puisque le Gouvernement a pris la décision de baisser de 50 % la bourse au mérite attribuée aux élèves qui obtiennent la mention « Très bien ». Nous vous proposons de verser aux bacheliers méritants des Alpes-Maritimes une aide de 900 € et d'approuver la mise en œuvre du dispositif avec une réglementation, jointe au rapport, qui permettra de continuer à encourager l'excellence et le mérite des jeunes du département. Cette aide sera renouvelable pendant trois ans, sous réserve d'avoir validé l'année universitaire.

La deuxième aide concerne le concours départemental « Un des meilleurs apprentis de France ». Ce concours est organisé bénévolement par une association. Il vous est proposé de récompenser les 121 lauréats du concours départemental des Alpes-Maritimes avec une prime de 100 € pour chacun des médaillés de bronze, d'argent ou d'or.

La troisième proposition concerne les Olympiades académiques. Il vous est proposé de récompenser les lauréats des Olympiades académiques, qu'il s'agisse des Olympiades de chimie, de géosciences ou de mathématiques, par une prime de 100 € aux deux premiers élèves maralpins de chacune des Olympiades.

M. Le Président.- Je vous remercie. S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

Le rapport n° 15, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- Le mérite recueille l'unanimité. J'aimerais que vos amis au plan national aient la même attitude que vous. Je la salue localement. Je suis très heureux que nous puissions exprimer aujourd'hui notre attachement à ces valeurs du mérite, mais aussi notre fibre sociale, puisque nous allons aider des élèves méritants à poursuivre des études supérieures, ce qu'ils n'auraient pas pu faire du fait de la politique de ségrégation sociale du Gouvernement actuel.

11. RESSOURCES HUMAINES – DISPOSITIONS DIVERSES

Mme GIUDICELLI.- Il s'agit essentiellement de l'adaptation des emplois au sein de la collectivité, avec des créations, des redéploiements d'emplois existants pour répondre aux nouveaux besoins des services, l'adaptation du régime indemnitaire des agents départementaux par l'extension à un certain cadre d'emploi des niveaux de régime indemnitaire déjà existants, la mise à disposition d'agents départementaux auprès de la MDPH et du centre de gestion, un rectificatif précisant le pourcentage de mise à disposition d'agents départementaux concernant le comité des œuvres sociales.

Je rappelle que les effectifs sont passés de 5 103 agents au 1^{er} janvier 2009 à 4 508 agents aujourd'hui, soit 605 postes en moins, ASFAM compris et hors neutralisation de l'effet Métropole (240 agents). La politique du Président est précise. Cette politique de maîtrise des effectifs sera poursuivie par le non-remplacement de deux départs à la retraite sur trois, sans que cette décision n'ait d'impacts sur la bonne marche des services.

Le maintien de la qualité des services à la population, notamment dans le secteur social et dans les collèges, restera bien évidemment une priorité. Pour atteindre cet objectif, les mesures de rationalisation de l'organisation des services continueront d'être mises en œuvre pour recenser les secteurs porteurs de redéploiements potentiels et connaître les secteurs sensibles.

Le rapport n° 11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Mme SATTONNET et MM. GINESY, LEROY ne prennent pas part au vote.

12. FORMATION DES ELUS

Mme GIUDICELLI- Dans les trois mois qui suivent son renouvellement, le Conseil départemental doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres et déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre qui constituent des dépenses obligatoires. C'est pourquoi nous vous demandons de maintenir le système actuel de formation des élus, étant précisé que le montant des crédits inscrits à cet effet au budget primitif 2015, sur le chapitre 930, s'élève à 72 600 €. Le montant des crédits alloués pour la formation des conseillers départementaux ne peut excéder en effet 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux conseillers départementaux.

Le système actuellement en vigueur donne entière satisfaction, laisse un libre choix aux élus et permet ainsi de répondre aux besoins spécifiques de chacun. La liste des organismes de formation agréés est à la disposition des élus au service de l'assemblée. Précisons aussi que les frais de séjour et de déplacement sont pris en charge par le Département dans les conditions fixées par le décret du 5 janvier 2007.

Le rapport n° 12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

13. BILAN DES MUTATIONS IMMOBILIERES 2014

Mme GILLETTA- Ce rapport a pour objet de vous présenter le bilan des mutations immobilières réalisées par le Département en 2014. C'est une obligation imposée par le code général des collectivités territoriales. Il s'agit de 64 actes d'acquisitions, jugements d'expropriation, ventes, échanges, servitudes et autres, qui ont tous été signés en 2014. Les montants d'acquisitions s'entendent hors formalités. Ils correspondent aux actes signés et aux jugements d'expropriation payés au 31 décembre 2014.

Il s'agit donc d'approuver ce bilan 2014. Un tableau vous a été remis, et je pense qu'aucun détail n'aura échappé à vos yeux attentifs. Je vous précise que ce bilan sera annexé au compte administratif de la collectivité. Nous avons reçu sur ce rapport un avis favorable à l'unanimité de la commission des finances.

Le rapport n° 13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

14. INFORMATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – ANNEE 2014

Mme GIUDICELLI- Comme chaque année M. le Président, vous rendez compte au Conseil départemental, par un rapport spécial, de la situation du Département, de l'activité, du financement des différents services, des organismes qui dépendent du Département, etc. Ce rapport précise également l'état d'exécution des délibérations du Conseil départemental et la situation financière du Département. Ce rapport spécial donne lieu à un débat qui s'est d'ores

et déjà largement tenu. Le rapport d'activités 2014 qui retrace les actions engagées par les services départementaux après les décisions prises par notre assemblée vous est soumis en annexe. Vous l'avez tous reçu. Il s'agit simplement de prendre acte de cette communication du rapport d'activités 2014.

M. Le Président.- D'accord. Il n'y a donc pas de vote sur ce rapport, puisqu'il s'agit d'une simple information.

L'assemblée départementale prend acte.

16. ORGANISMES ET COMMISSIONS – DESIGNATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

M. Le Président.- Il s'agit de désignations au sein du comité régional de tourisme. Je vous propose de ne pas procéder à ces désignations par vote à bulletin secret.

La proposition de ne pas procéder au vote au scrutin secret, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous propose de désigner pour siéger au CRT : Mme BORCHIO-FONTIMP, Me BECK, M. GINESY, Mme MOREAU, M. TAMBAY, M. LISNARD et moi-même.

Ces désignations, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je vais à présent présenter les deux motions dont nous avons largement parlé : l'une sur la suppression de l'Académie de Nice, l'autre pour exprimer notre opposition à la loi NOTRe.

En ce qui concerne le soutien aux communes rurales, j'espère que nous serons tous présents, tout à l'heure, aux côtés de M. COLOMAS lors de la manifestation qu'il organise pour exprimer notre attachement à la défense des communes, notamment des communes rurales. Cette motion vise à exprimer notre volonté d'exiger le maintien du principe de libre administration des communes et le maintien du statut des communes, et notamment de la clause générale de compétence. Pour moi, la commune est la cellule de base de la démocratie locale. Porter atteinte à la commune, c'est déjà porter un peu atteinte à notre fonctionnement institutionnel.

Je souhaite par là même que nous exprimions notre totale et farouche opposition à toute suppression autoritaire et coercitive de communes. En conséquence, nous demandons la refonte, le réexamen, le retrait de ce texte, de cette loi NOTRe, qui est une loi néfaste pour nos institutions locales, afin de reprendre une large concertation pour aboutir à une démarche allant réellement dans le sens de la simplification administrative. Aujourd'hui, nous sommes en train de créer une usine à gaz incompréhensible, de créer de nouvelles structures, de découper les territoires en deux. J'étais dernièrement dans le département du Rhône où, avec la création de la métropole lyonnaise, il y aura deux listes aux élections régionales : une sur le

territoire de la métropole et l'autre sur le reste du département, avec une situation ubuesque où le siège du Conseil départemental sera à Lyon mais où les compétences ne seront plus à Lyon.

On voulait simplifier, mais on est en train, je le répète, de faire une usine à gaz totalement incompréhensible avec plus d'échelons territoriaux qui se concurrencent davantage et où davantage d'argent public est gaspillé. Plus il y a d'échelons, plus il y a en effet de bureaux, de véhicules, de fonctionnaires. On nous avait dit que l'intercommunalité était la panacée pour réaliser des économies. Je note que depuis la création des intercommunalités, les effectifs y ont augmenté de 260 %. En même temps, les effectifs des communes ont continué de progresser.

Cette démonstration, qui est d'ailleurs faite par la Cour des Comptes, doit quand même nous interroger sur certaines lubies parisiennes qui aboutissent à cette situation où le changement pour le changement crée la complexité et la difficulté. Tout cela ne conduit qu'à nourrir cette masse de dépenses publiques improductives que, pour notre part, nous voudrions voir réduire. Arrêtons avec ces textes incompréhensibles qui veulent faire plaisir à tout le monde et qui, sur la base de compromis bancals, aboutissent à des monstres institutionnels et administratifs. La démocratie est ici très éloignée des objectifs et des volontés poursuivis par ceux qui ont eu l'imagination, non pas fertile, mais perverse, de produire ces monstres institutionnels. Il faudra balayer tout cela dès 2017.

Sur cette motion, y a-t-il des interventions ? Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Je voudrais tout d'abord rectifier plusieurs points vis-à-vis de ce qui est dit sur la loi NOTRe. En premier lieu, la clause de compétence générale est maintenue dans le texte pour les communes. C'est important puisque c'est dans la motion de soutien. De plus, l'Assemblée Nationale a assorti le seuil de 20 000 habitants de différentes adaptations qui prennent en compte les réalités géographiques et démographiques. Le seuil pourra passer à 5 000 habitants en fonction des zones, notamment des zones rurales. Ce sont deux éléments importants qui figurent dans la motion.

Je voudrais également m'exprimer avec beaucoup de sincérité sur cette question. Nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises lors des CDCI des Alpes-Maritimes, et nous avons toujours défendu, avec M. ASCHIERI et d'autres élus, la cause des communes, notamment contre la création de la Métropole et contre la création de quelques trop grandes intercommunalités à nos yeux. Les collectivités locales s'administrent librement, c'est le principe qui figure dans notre loi, et aucune d'elles ne peut exercer une tutelle sur une autre. Ce principe reste dans la loi et ne change pas. Il faut le rappeler.

Je suis profondément pour conserver toute leur importance aux communes, mais j'ai compris avec les gouvernements successifs qu'était enclenché le mécanisme de l'intercommunalité d'une manière qui semble irréversible. En tant qu'élus, il faudrait réfléchir à la possibilité de gérer cela au mieux. Je pense que nous ne le faisons pas trop mal dans l'agglomération du Pays de Grasse. Il faudrait également réfléchir à la façon dont nous pourrions travailler dans le cadre qui nous est imparti, notamment sur le principe de

subsidiarité qui permet, dans une intercommunalité, de conserver ou de redéléguer aux communes une part de leurs compétences. Vous avez insisté sur le fait que tout cela avait un coût élevé. C'est vrai, mais c'est à nous de veiller à ce que les coûts soient maintenus et qu'il n'y ait pas de doublons.

Pour terminer, je voudrais rappeler très librement que nous nous étions élevés contre la création de la Métropole à Nice pour la raison principale que les communes allaient perdre la quasi-totalité de leurs pouvoirs, sauf celui de gérer les lavoirs et les cérémonies patriotiques. Il nous avait été répondu que nous exagérions. Or c'est bien le cas. Dans les autres métropoles, certains présidents agissent peut-être différemment, mais la Métropole peut saisir toutes les compétences qu'elle veut aux communes et au département. Nous avons été peu nombreux à le dénoncer. Aujourd'hui, vous allez manifester, et il est très bien de se défendre, mais vous ne l'aviez pas fait contre la création de la Métropole qui était quand même la première atteinte à cette liberté des communes.

M. Le Président.- M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Nous sommes sans doute les plus à l'aise ici pour parler de la défense des communes. Si ma mémoire est bonne, les menaces contre les communes n'ont pas commencé hier mais avant-hier. Vous étiez à ce moment-là au pouvoir. Nous disions alors, y compris dans cette assemblée, combien les risques étaient grands.

Pour nous, il ne s'agit pas de s'adapter à cette situation. La loi NOTRe, si elle venait à être mise en œuvre, entraînerait de fait la suppression des communes en tant qu'entités démocratiques gérant un territoire. Sans aucune réserve, nous nous associons à votre protestation.

Ce que nous aimerions, même si aujourd'hui nous allons le mettre entre parenthèses, c'est que votre conclusion, si vous veniez à reprendre la direction du pays, soit mise en œuvre. Si vous pouviez vous engager sur ce point, ce serait exceptionnel.

Aujourd'hui, la menace est forte, grave, et il faut que nous nous serrions les coudes. J'espère qu'au dernier moment, ce ne seront pas des considérations politiques et parfois des ambitions personnelles qui primeront. Quand on se projette à la direction de grandes unités régionales ou communautaires, on peut en effet avoir des envies, mais qui ne sont que personnelles et qui ne prennent pas en compte l'intérêt général.

Nous n'avons donc pas de problème pour nous associer à cette motion, sauf qu'il ne s'agit pas que des communes rurales qui se trouvent menacées, mais bien de l'ensemble des communes. Le terme « rurales », dans votre délibération, est donc à mon avis réducteur, et il me semble que ce n'est pas de cette façon que nous pouvons exprimer le mieux notre position. Les observations qui y figurent pourraient aussi être développées, notamment sur les transferts organisés ou obligatoires des compétences des communes vers les intercommunalités. Les arguments valent pour l'ensemble des communes. Il faudrait donc que la motion soit une motion de soutien aux communes, et pas seulement aux communes rurales.

M. Le Président.- Merci M. TUJAGUE. Je reçois volontiers votre proposition d'élargir la motion à toutes les communes. Nous avons parlé des communes rurales au regard de la manifestation qui a lieu aujourd'hui, mais je partage votre analyse sur les menaces qui pèsent globalement sur les communes. Je vous propose donc que cette motion devienne une motion de soutien aux communes. Pour le reste, le débat a eu lieu, et la clarté sera dans le vote. Nous verrons bien ceux qui soutiennent les communes et ceux qui ne les soutiennent pas.

M. SCIBETTA.

M. SCIBETTA.- Je voudrais intervenir sur les propos qui ont été tenus sur la Métropole. Je ne peux pas laisser passer ce qui a été dit. Je suis un nouveau maire qui vient de découvrir la Métropole, et je peux vous assurer que ce que vous dites, Mme GOURDON, est totalement erroné.

C'est tout d'abord la première métropole de France à avoir été créée, et les communes ont adhéré sur la base du volontariat. Personne n'a été forcé, il est très important de le rappeler. Par ailleurs, en étant extérieur à la Métropole, on peut avoir un point de vue souvent faussé et idéologique, alors que la réalité est toute autre. Je vous parle en mon nom personnel, mais également en celui de certains de mes collègues, notamment les maires de Gattières et du Broc qui viennent d'adhérer cette année et qui vivent les choses de la même manière que moi.

Certes, des compétences sont prises en compte par la Métropole, mais nous bénéficions de ces compétences, comme de l'ensemble des services de la Métropole. Je pense en particulier à la voirie, aux déchets, aux transports. Le président de la Métropole est très attaché à ce que les maires jouent un rôle important, et je peux vous assurer que la proximité existe. Lorsque j'ai besoin d'une intervention du personnel de la voirie, les agents interviennent dans l'heure qui suit, ou au plus tard dans la journée. Cette proximité existe dans la réalité. Nous en bénéficions, de même que des compétences de la Métropole. La mutualisation des moyens nous est donc tout à fait favorable.

De même, il est faux de dire que les petites communes ne pèsent rien. Au sein de la Métropole Nice Côte d'Azur se tient le conseil des maires. Il se réunit avant l'assemblée, tous les maires y participent, et chaque maire pèse pour une voix, quelle que soit l'importance de sa commune. De plus, une décision ne sera jamais prise si le maire y est opposé. Il y a donc un respect total du maire et de ce qu'il représente au sein de sa population.

Vous allez me rétorquer que nous ne maîtrisons plus rien sur l'urbanisme. Encore une fois c'est faux. Y compris au niveau de l'urbanisme, le président de la Métropole a toujours souligné que les maires étaient les mieux placés pour savoir ce qu'il y a à réaliser sur leur territoire. Bien-sûr, il faut une cohérence globale du plan local d'urbanisme métropolitain, mais ce sont en l'occurrence les maires qui font des propositions, et celles-ci sont bien prises en compte.

J'interviens puisque les critiques faites à la Métropole me semblent tout à fait injustes. Elles ne correspondent absolument pas à la réalité. Les maires y gardent une place très importante. En même temps, nous bénéficions de services de grande qualité, d'une véritable proximité, et d'une forte réactivité. La mutualisation des moyens existe vraiment.

M. Le Président.- Merci Mme GOURDON, brièvement s'il vous plaît.

Mme GOURDON.- Ce que j'ai rappelé correspond au cadre de la loi, c'est-à-dire à ce que peut faire une métropole vis-à-vis des communes et des conseils départementaux : prendre toutes les compétences. Ce que vous venez d'affirmer est également ce que j'ai dit. Dans ce cadre, le président de la Métropole applique une belle subsidiarité, et conserve et redélègue aux maires des communes une partie de son pouvoir et de leurs pouvoirs. C'est donc possible, et c'est ce que je disais. Quand un cadre nous est imposé, il est tout à fait possible de le gérer de manière intelligente et de faire des choses intéressantes à l'intérieur de ce cadre. Je faisais référence à ce que nous mettons en place à la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse. Nous sommes dans un cadre qui nous a été imposé, et nous essayons d'avancer intelligemment, comme vous venez de le dire.

M. VINCIGUERRA.- J'ajoute qu'il ne s'agit pas pour nous de voter pour ou contre les communes, comme vous venez de le dire, mais de voter pour ou contre un texte proposé à notre vote. C'est un peu différent.

M. TUJAGUE.- Après ce plaidoyer exceptionnel de M. SCIBETTA et les compléments de Mme GOURDON, la motion est-elle maintenue ?

M. Le Président.- Plus que jamais. Le plaidoyer de M. SCIBETTA n'est pas contradictoire avec cette motion. Je vous propose de passer au vote.

*La motion de soutien aux communes, mise aux voix, est adoptée à la majorité.
Opposition du groupe socialiste et écologiste de Mme GOURDON et de M. VINCIGUERRA.*

Mme GOURDON.- Nous nous opposons en réaffirmant que la motion proposée n'est pas contre les communes mais contre la loi. Ce n'est pas pareil.

M. Le Président.- Je comprends que vous soyez gênée, mais nous ne sommes plus au temps des explications de vote. Cette motion est donc adoptée à la majorité moins les deux voix du groupe socialiste et écologiste. Il ne nous avait pas échappé que les socialistes et les écologistes n'aimaient pas beaucoup les communes et notamment les communes rurales et les territoires.

Mme GOURDON.- Cette motion est contre la loi NOTRe, et non contre les communes.

M. Le Président.- Pour nous, c'est pareil. La seconde motion que je sou mets au vote porte sur la suppression de l'Académie de Nice. Là aussi, la méthode est scandaleuse, puisque nous avons appris dans les colonnes de *Nice-Matin* par la voix de Mme la Rectrice que notre

Académie allait être supprimée. C'est une atteinte à la place qu'occupe notre département sur le territoire national et à la place qu'y occupe Nice, sa capitale.

Nous serions privés d'une Académie pour être fusionnés, englobés, absorbés par Marseille. Lorsque nous savons avec quel regard le département des Alpes-Maritimes est traité depuis Marseille, nous ne pouvons que nourrir les pires inquiétudes quant à l'affectation demain des moyens des enseignants, ce qui serait décidé demain depuis Marseille, ou quant à l'évolution des besoins de nos établissements d'enseignement et d'enseignement supérieur. Fragiliser l'Académie, c'est également fragiliser l'Université. Demain, l'Académie sera supprimée, et on nous dira après-demain qu'il faut fusionner l'Université de Nice avec celle de Marseille. Pourquoi pas ?

Cette suppression n'a aucune justification, puisque ce débat est ouvert au plan national dans le cadre des regroupements de régions. Or, notre région n'est pas modifiée. Elle n'a été concernée en rien par le regroupement et la modification des périmètres des régions. Entre Montpellier et Toulouse, il sera certes nécessaire, puisqu'il n'y aura plus qu'un lieu qui sera capitale de région, de réfléchir au regroupement des services administratifs qui dépendaient des deux régions. Pourquoi pas ? En revanche, dans notre cas, l'existence de l'Académie de Nice répond à une spécificité historique. Nous sommes la seule région de France à compter à la fois la deuxième ville de France, Marseille, et la cinquième ville de France, Nice, ainsi que la neuvième avec Toulon. Il y a donc une spécificité particulière qui, au fil de l'histoire institutionnelle de notre pays, a voulu reconnaître à Nice la place de capitale et de siège d'une Académie.

Laisser disparaître demain l'Académie de Nice, outre les conséquences que cela revêtirait en matière d'Education Nationale, créerait un précédent qui fragiliserait d'autres positions qui marquent symboliquement notre affirmation et notre place. Nous avons été historiquement privés de région, et je trouve que c'est une erreur par rapport aux potentiels qui existent et s'expriment dans notre département. Aujourd'hui, ne laissons pas cette menace s'exprimer.

Je souhaite donc que nous votions cette motion et que tous les maires – j'invite les conseillers départementaux à être des relais auprès d'eux – puissent la reprendre eux-mêmes dans les délibérations de leur conseil municipal afin de rappeler notre attachement à l'Académie.

M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Vous l'avez souligné vous-même, nous avons eu connaissance de cette possibilité, j'allais dire de cette probabilité, par une interview de Mme la Rectrice dans *Nice-Matin*. Personnellement, j'aimerais bien connaître les modalités de cette éventuelle fusion des deux académies. Je ne les connais pas.

Je partage tout à fait les réserves et angoisses exprimées par les personnels enseignants, les personnels de direction, les personnels d'inspection et les personnels rectoraux. Ces réticences sont réelles. Je le conçois, je suis prêt à discuter avec eux, ce que j'ai

déjà fait, et à prendre en compte leurs réserves. Pour l'instant néanmoins, rien n'est établi. Nous ignorons, si ce jumelage a lieu, sous quelles modalités il sera mis en place. Y aura-t-il une antenne à Nice ? Y aura-t-il deux rectorats ? Que deviennent les inspections académiques ? Que deviennent les périmètres d'intervention des inspecteurs pédagogiques ?

Pour l'instant, nous n'en savons rien. Il nous semble donc très prématuré, et quelque peu orienté politiquement, de proposer une motion de ce type. Tout en partageant les inquiétudes qui sont les vôtres mais qui sont surtout celles du corps global de l'Education, nous nous contenterons de nous abstenir sur une motion dont nous ressentons un léger parfum politicien.

M. Le Président.- Mme SIEGEL.

Mme SIEGEL.- Je comprends que cela vous semble prématuré. Néanmoins, j'ai en mémoire ce qui s'est passé avec la mise en place de la réforme des rythmes. A l'image de ce qui a lieu aujourd'hui, nous avons eu des informations via la presse. Nous n'avons eu que très tardivement des informations directement auprès des communes qui étaient tout de même à mon sens les principaux interlocuteurs. Je crois qu'il est important de réagir rapidement pour que nous ne soyons pas surpris et que nous puissions avoir ces informations autrement que par la presse, c'est-à-dire au travers d'une vraie concertation et d'une réflexion conduite raisonnablement.

M. Le Président.- Parfait. S'il n'y a plus d'intervention, nous allons passer au vote.

La motion contre la suppression de l'Académie de Nice, mise aux voix, est adoptée à la majorité. Abstention du groupe socialiste et écologiste de Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA.

M. Le Président.- Nous avons donc une abstention du groupe socialiste et écologiste. Qu'est-ce qu'il est difficile de soutenir un Gouvernement aussi mauvais... Je partage votre souffrance et votre douleur. Je salue quelque part votre courage à soutenir l'insoutenable.

Nous avons terminé l'examen de notre ordre du jour. Il nous reste à approuver les procès-verbaux des séances des 13 février 2015, 2 avril 2015 et 24 avril 2015.

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des séances des 13 février 2015, 2 avril 2015 et 24 avril 2015 sont approuvés à l'unanimité.

M. Le Président.- Je voulais aussi vous préciser que M. BAILBE, actuellement Directeur général adjoint pour le développement des solidarités humaines, deviendra à compter d'aujourd'hui ou du 1^{er} juillet, adjoint au Directeur général des services, chargé des ressources, des moyens et de la modernisation de l'administration. Je remercie M. BAILBE pour le travail qu'il a accompli à la tête de la DGA « Solidarités humaines ».

Par ailleurs, Mme SANTINI qui occupe aujourd'hui les fonctions de DGA « Ressources et moyens », sera, quant à elle, amenée à remplacer M. KUSCHTA à la tête de l'inspection générale des services, lorsque M. KUSCHTA fera valoir dans quelques semaines

ses droits à la retraite. Je veux remercier M. KUSCHTA pour les éminents services qu'il a rendus à notre collectivité et à notre département.

Je veux aussi souligner que Mme GIRARD a remplacé M. PICARD à la direction des finances et de la commande publique, sachant que M. PICARD a été nommé Directeur général des services du département du Nord, qui est le plus grand département de France. C'est à la fois un regret de perdre un fonctionnaire de cette qualité dans nos services, mais aussi une fierté de le voir reconnu dans ses fonctions au plus haut niveau des départements.

Je tiens également à vous signaler que Mme DEPREZ-BOUDIER nous rejoindra dans quelques semaines comme Directeur général adjoint en charge des solidarités humaines. Elle est élève de l'École nationale d'administration et administrateur civil. Elle est aujourd'hui en poste au Commissariat général au Plan. Elle a effectué une partie de sa carrière à la Cour des Comptes et elle a assuré la direction des ressources humaines de la Douane. Elle a aussi été membre du cabinet ministériel de Mme MORANO. Nous aurons l'occasion de lui souhaiter la bienvenue dans ses nouvelles fonctions.

Voilà ce que je voulais porter à votre connaissance concernant les informations pratiques de cette fin de séance.

Je vous remercie.

La séance est levée à 11 heures 26.